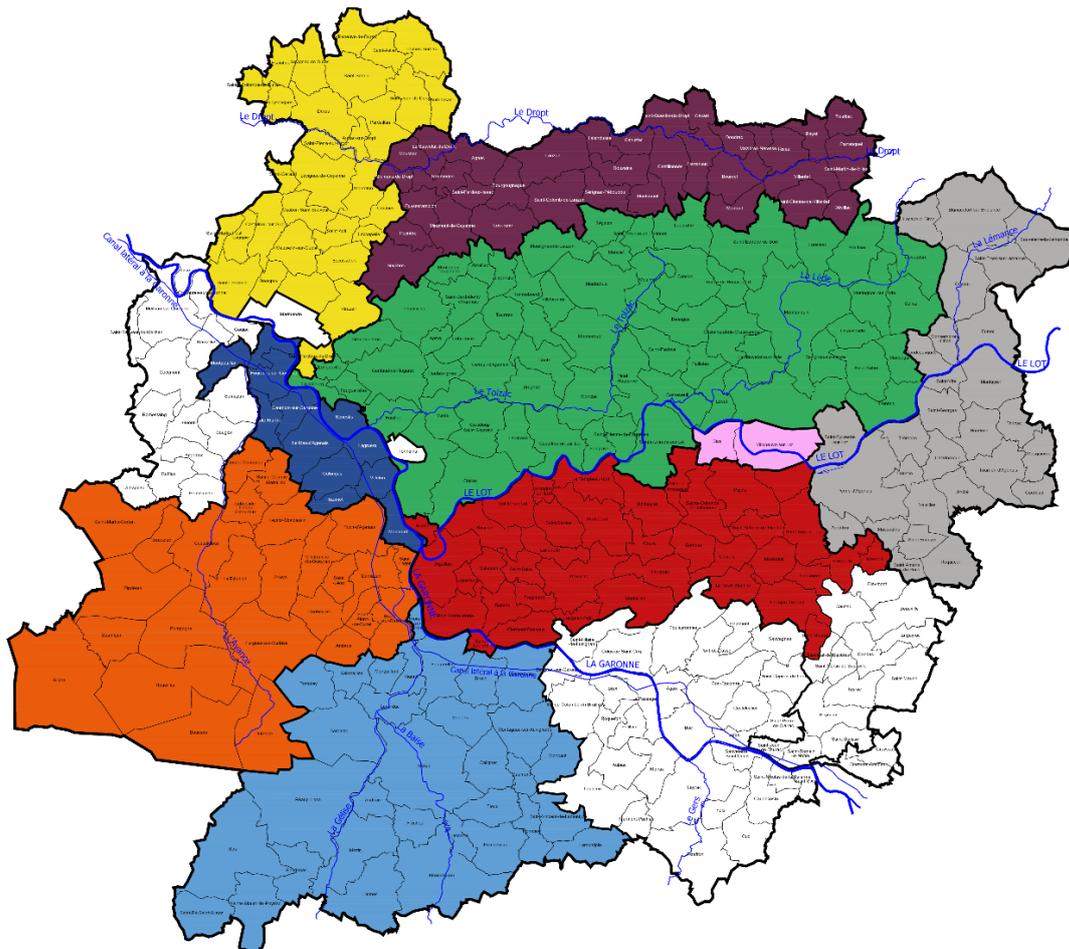




# SYNDICAT DÉPARTEMENTAL EAU47

## RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (ROB) - 2025



## TABLE DES MATIERES

Préambule.....	3
<b>1. Contexte général</b> .....	3
1.1 SYNDICAT EAU47.....	3
1.2 CONTEXTE ECONOMIQUE ET REGLEMENTAIRE.....	4
1.2 STRATÉGIE D’HARMONISATION DES PRIX.....	6
1.3 STRUCTURE BUDGETAIRE D’EAU47.....	7
<b>2. Budget Principal</b> .....	8
2.1 RÉSULTATS DE CLÔTURE 2024 (€).....	8
2.2 ÉVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT ET DU MIB (€).....	9
2.3 STRUCTURE DE LA DETTE.....	10
2.4 ÉVOLUTION DES ANNUITÉS ET DE L’ENCOURS DE LA DETTE (€).....	11
2.5 ÉVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE.....	12
2.6 RÉPARTITION DES EFFECTIFS.....	14
2.7 AVANTAGES SOCIAUX.....	17
2.8 TEMPS DE TRAVAIL.....	19
2.9 MOUVEMENTS INTER-BUDGETS (MIB) 2025.....	20
2.10 ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025.....	22
<b>3. Budget annexe eau mutualisé</b> .....	23
3.1 RÉSULTATS DE CLÔTURE 2024 (€).....	23
3.2 ÉVOLUTION DES RÉSULTATS : FONCTIONNEMENT & INVESTISSEMENT (€).....	24
3.3 STRUCTURE DE LA DETTE.....	24
3.4 ÉVOLUTION DES ANNUITÉS ET DE L’ENCOURS DE LA DETTE (€).....	26
3.5 ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025.....	26
3.6 PLAN PLURIANNUEL D’INVESTISSEMENTS (PPI) 2025.....	28
<b>4. Budget annexe assainissement Collectif</b> .....	29
4.1 RÉSULTATS DE CLÔTURE 2024 (€).....	29
4.2 ÉVOLUTION DES RÉSULTATS : FONCTIONNEMENT & INVESTISSEMENT (€).....	30
4.3 STRUCTURE DE LA DETTE.....	30
4.4 ÉVOLUTION DES ANNUITÉS ET DE L’ENCOURS DE LA DETTE (€).....	32
4.5 ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025.....	32
4.6 PLAN PLURIANNUEL D’INVESTISSEMENTS (PPI) 2025.....	34
<b>5. Budget annexe régie eau</b> .....	35
5.1 RÉSULTATS DE CLÔTURE 2024 (€).....	35
5.2 STRUCTURE DE LA DETTE.....	36

5.3 ÉVOLUTION DES ANNUITÉS ET DE L'ENCOURS DE LA DETTE (€).....	37
5.4 ÉVOLUTION DES DÉPENSES ET DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	37
5.5 ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025 .....	38
<b>6. Budget annexe régie assainissement .....</b>	<b>40</b>
6.1 RÉSULTATS DE CLÔTURE 2024 (€).....	40
6.2 STRUCTURE DE LA DETTE .....	41
6.3 ÉVOLUTION DES ANNUITÉS ET DE L'ENCOURS DE LA DETTE (€).....	42
6.4 ÉVOLUTION DES DÉPENSES ET DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	43
6.5 ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025 .....	44
<b>7. Budget assainissement non collectif.....</b>	<b>45</b>
7.1 RÉSULTATS DE CLÔTURE 2024 (€).....	45
7.2 ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025 .....	46
<b>8. Budget Solidarité internationale .....</b>	<b>47</b>
8.1 RÉSULTAT DE CLÔTURE 2024 (€) .....	47

## PREAMBULE

Le Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.) constitue une étape essentielle de la procédure budgétaire. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative de l'assemblée délibérante en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière du Syndicat préalablement au vote du budget primitif.

Conformément à l'article L. 2312-1 du C.G.C.T., il doit se tenir au sein du Comité Syndical dans les 2 mois précédant le vote du Budget Primitif. Au cours de ce débat, des orientations doivent être fixées ou entérinées pour permettre l'élaboration du projet de Budget Primitif.

Le Décret n°2016-841 du 24 juin 2016 apporte des informations quant au contenu, aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

Celui-ci doit contenir :

- les orientations budgétaires,
- les engagements pluriannuels envisagés,
- la structure et la gestion de la dette.

Ces éléments prennent en compte le budget principal et l'ensemble des budgets annexes.

Il est pris acte du DOB par une délibération de l'assemblée délibérante qui doit faire l'objet d'un vote.

Par son vote, l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

Une modification du périmètre syndical sera proposée à l'assemblée suite aux demandes de transfert des compétences des communes de Bousès (eau potable) et Fargues sur Ourbise (assainissement collectif) au 1<sup>er</sup> juillet 2025.

## 1. CONTEXTE GENERAL

### 1.1 SYNDICAT EAU47

Le Syndicat EAU47 est un syndicat mixte fermé « à la carte » (article L.5212-16 du CGCT). Chaque membre peut, pour tout ou partie de son territoire, transférer au syndicat EAU47 tout ou partie de ses compétences exercées en eau et en assainissement.

Son objectif est de garantir aux usagers la qualité, la continuité et la pérennité des services publics d'eau potable et d'assainissement, ainsi que l'harmonisation du prix de ces services.

Au-delà de sa vocation première qui consiste à exercer les compétences eau potable et assainissement pour le compte des communes et des EPCI de son périmètre, le Syndicat met à disposition de ses adhérents l'ensemble de ses compétences techniques, financières et administratives et ceci dans le but de dynamiser et conforter une ingénierie publique territoriale dans le domaine de la gestion de l'eau, à une échelle pertinente de mutualisation, celle du département.

## 1.2 CONTEXTE ECONOMIQUE ET REGLEMENTAIRE

En 2025, l'inflation en France est en nette décélération, selon les dernières données préliminaires de l'INSEE. Cette tendance est principalement attribuée à une forte baisse des prix de l'énergie, notamment de l'électricité.

Les projections confirment cette tendance à la baisse. Ainsi, la Banque de France anticipe une inflation de 1,6 % pour l'année, contre 2 % en 2024. Cependant, malgré cette tendance favorable, certaines incertitudes subsistent, notamment en raison de la volatilité des prix de l'énergie et des tensions géopolitiques.

Dans ce contexte, il est donc essentiel de rester vigilant lors de l'élaboration des budgets 2025.

Il est important de prendre également en compte les contraintes et réformes réglementaires notamment :

- La découverte chaque année de nouvelles molécules à risque sanitaire et/ou environnemental dans l'eau qui génère de nouvelles obligations pour EAU47 en matière de traitement des eaux destinées à la consommation humaine et des eaux usées.
- Les obligations de mise en conformité des installations d'assainissement collectif (réseaux et stations d'épurations)
- La réforme des Redevances de l'Agence de l'Eau votée par le parlement dans le cadre de la loi des finances pour 2024 et applicable dès 2025.

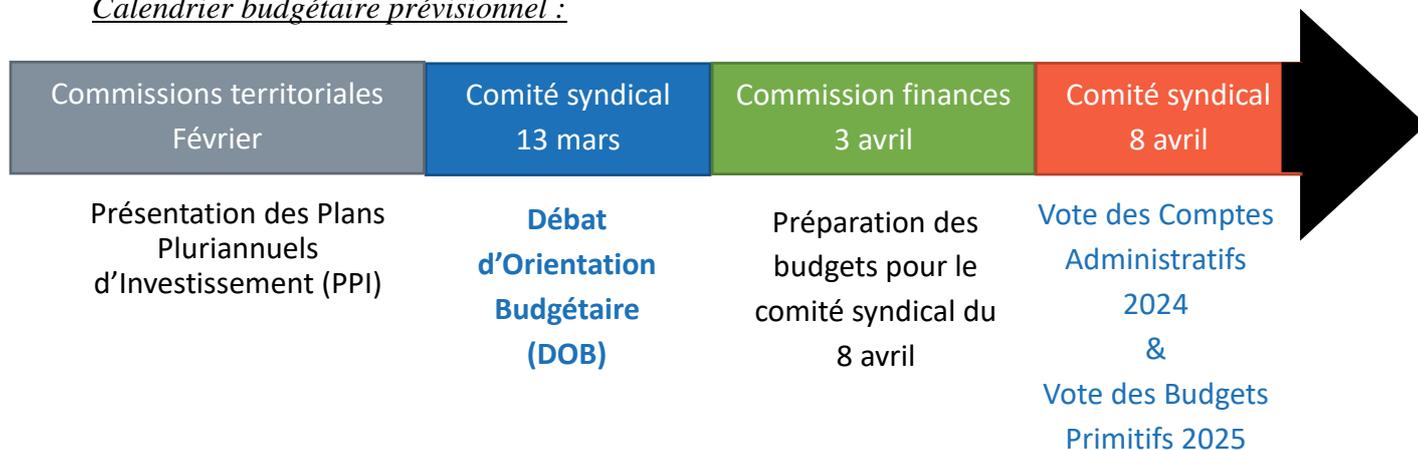
Aussi, afin de garantir la continuité de l'accès à une eau de qualité et à l'assainissement pour nos abonnés dans les années à venir, EAU47 se doit de maintenir un niveau d'investissement élevé de plusieurs millions d'euros par an, auquel s'ajoute la hausse des dépenses à caractère général et des charges de personnel ainsi que l'augmentation importante des coûts des fournitures et matériaux depuis maintenant plusieurs années.

De plus, la baisse des consommations d'eau constatée depuis quelques années, bien que celle-ci soit encouragée et nécessaire pour des raisons environnementale et climatique se traduit inévitablement par une baisse des recettes perçues par EAU47.

L'effet « ciseau » induit par l'augmentation des charges et la tendance à la diminution des recettes impliquent que les budgets soient réalisés de manière réfléchi afin de maintenir un niveau d'investissement nécessaire et permettre ainsi d'anticiper sur les contraintes et évolutions à venir pour continuer à fournir une eau de qualité à tous les abonnés.

**Les éléments budgétaires présentés dans ce ROB sont des données globales et prévisionnelles des résultats de clôture des différents budgets EAU47 au 31 décembre 2024 (avant pointage avec les Comptes de gestion définitifs de la Trésorerie), ainsi que les projets de Plans Pluriannuels d'Investissements (PPI) 2025.**

Calendrier budgétaire prévisionnel :



## 1.2 STRATÉGIE D'HARMONISATION DES PRIX

Depuis plusieurs années, les élus du Syndicat souhaitent harmoniser le prix de l'eau et de l'assainissement collectif pour les usagers.

Il existe, des prix différents pour le service de l'eau potable et pour celui de l'assainissement collectif. Cette situation résulte de l'histoire de la constitution du syndicat, de son environnement et de ses choix politiques et économiques.

Par délibération n°21\_058\_C l'assemblée avait déterminé une stratégie de mise en place du prix unique de l'eau et de l'assainissement collectif en prévoyant notamment la mise en œuvre sous 6 ans de 2023 à 2028. Les actualisations pour 2023 à hauteur d'environ 8 % et de 4 % pour 2024 ont déjà fortement fait évoluer les tarifs aux usagers.

Pour autant, la démarche a été engagée sur certains tarifs et notamment :

- Les tarifs des sept communes qui composaient le territoire de Penne St Sylvestre ont fait l'objet d'un alignement avec les tarifs en 2024 pratiqués sur le contrat du Nord du Lot, Brame, Nord de Marmande, Sud du Lot lors de l'intégration dans ce même contrat.
- Sur les secteurs en régie, depuis 2021 et afin de réduire les nombreuses différenciations de tarifs entre les communes, une augmentation progressive a été votée et l'ensemble des tarifs sur les territoires en régie sont harmonisés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.
- En 2025, sur la commune de Castelmoron sur Lot une augmentation des tarifs assainissement est appliquée conformément au vote de l'assemblée fin 2024, afin de tendre vers un alignement futur des tarifs sur les territoires en DSP. La commune de LAPARADE ayant intégré le contrat de VEOLIA les tarifs ont également fait l'objet d'une augmentation.

D'autres évolutions sur les tarifs des délégations pourront être engagées afin de faire converger les tarifs de l'ensemble du Syndicat vers une harmonisation à l'horizon 2030.

De plus, une analyse prospective va être engagée en 2025 intégrant :

- les obligations liées à la réglementation et ses évolutions récentes (Directive des Eaux Résiduaires Urbaines 2, PFAS, CVM,...),
- les engagements de la charte du schéma directeur ressources (plan sobriété « économies d'eau », sécurisation des ressources,...),
- l'impact du changement climatique

Les conclusions de cette analyse permettront d'engager une réflexion sur une nouvelle feuille de route tarifaire adaptée aux enjeux sociaux et environnementaux des années à venir.

### 1.3 STRUCTURE BUDGETAIRE D'EAU47

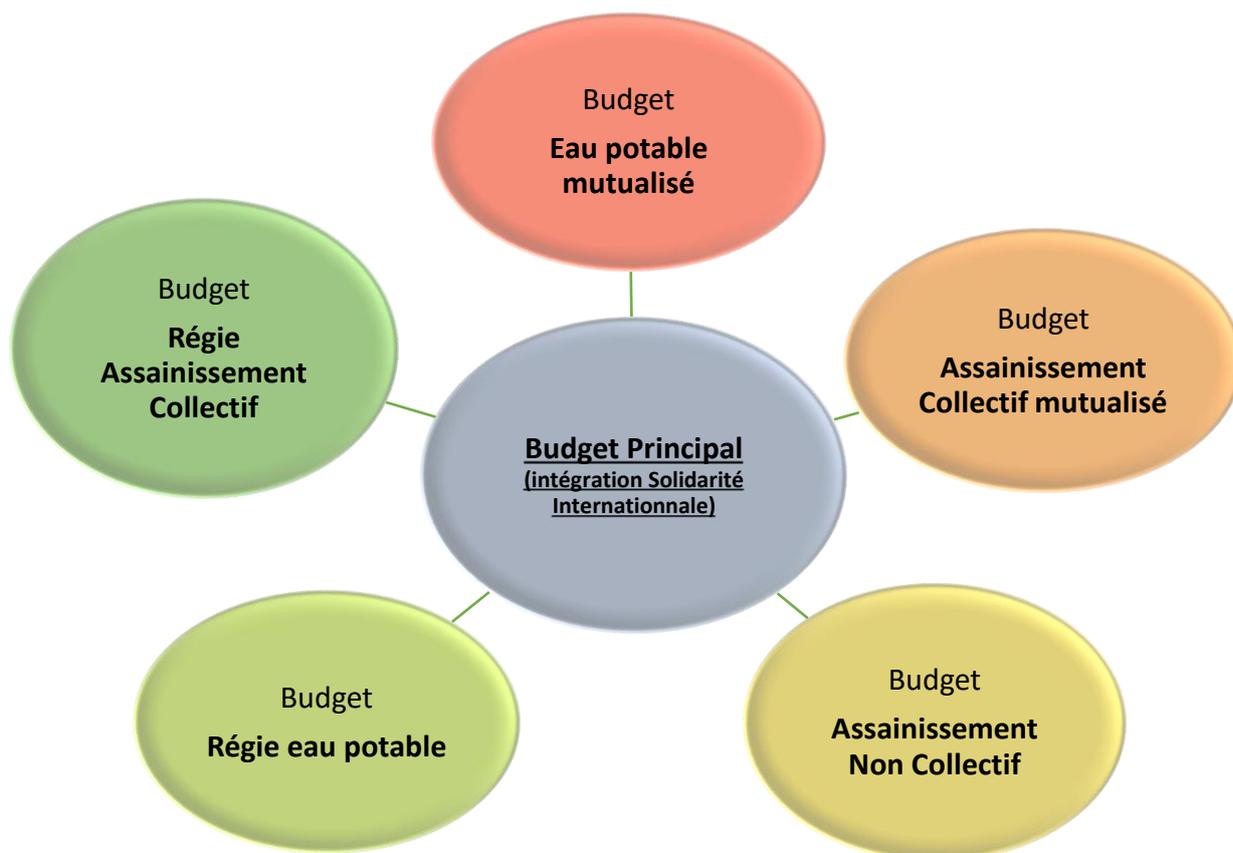
Le Syndicat EAU47 assure la production, le traitement et la distribution de l'eau potable, ainsi que des services liés à la collecte et au traitement des eaux usées, sur le territoire de ses membres.

L'exploitation des services est gérée :

- soit par Délégation de Service Public (DSP) ;
- soit directement en Régie (principalement sur le territoire de la Porte des Landes et le territoire de l'Albret).

**La structure budgétaire du Syndicat est composée d'un budget principal et de 5 budgets annexes :**

**Pour information : dissolution au 31 décembre 2024 du budget Solidarité Internationale par délibération n°24086\_C et intégré au Budget Principal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.**



## 2. BUDGET PRINCIPAL

Dans ce budget figure l'ensemble des charges et produits non affectables spécifiquement à l'une des compétences eau et assainissement.

Il supporte l'ensemble des frais généraux liés à la structure et notamment :

- L'ensemble des charges à caractère général du siège d'EAU47 ainsi que certaines charges de fonctionnement mutualisées avec les services de la régie d'exploitation d'EAU47 (assurances, ...),
- Les charges de personnel,
- Les indemnités des élus,
- Les charges locatives,
- Les frais liés à la communication...
- Solidarité Internationale
- Mise en application du plan sobriété et accès à l'eau

Ce budget est financé par :

- Les MIB (Mouvements Inter-Budgets) qui permettent le remboursement de l'ensemble des frais généraux par les différents budgets annexes,
- Les cotisations des adhérents au Syndicat EAU47 sans transfert.
- Recettes complémentaires au FSL prévues dans le contrat SAUR
- Recettes du budget solidarité

### 2.1 RÉSULTATS DE CLÔTURE 2024 (€)

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	Budget 2024	Réalisé 2024 *	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture
<b>DEPENSES</b>	6 596 173	5 743 757,93		863 085,48
<b>RECETTES</b>	6 596 173	5 735 640,24	871 203,17	
<b>Résultats :</b>		- 8 117,69	871 203,17	

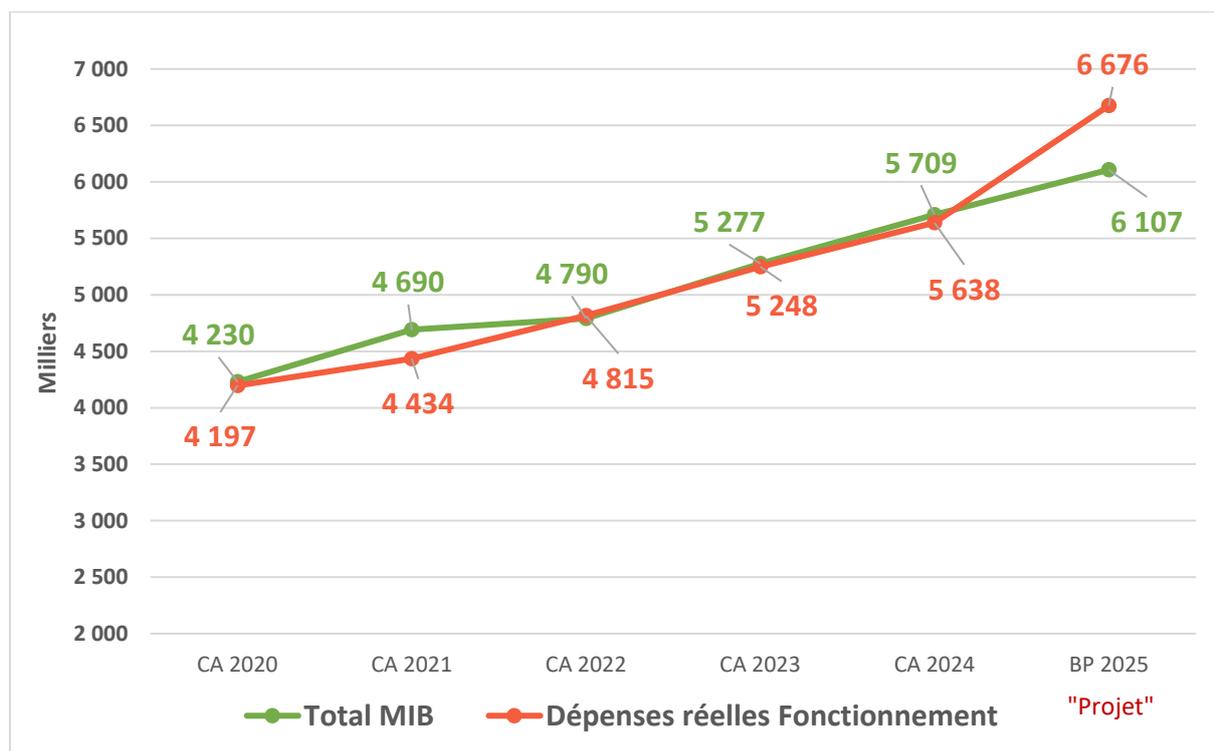
SECTION D'INVESTISSEMENT					
	Budget 2024	Réalisé 2024 *	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture Sans RAR	Restes à réaliser 2024 (RAR)
<b>DEPENSES</b>	1 437 954	125 630,14		308 281,88	
<b>RECETTES</b>	1 437 954	105 547,83	328 364,19		
<b>Résultats :</b>		-20 082,31	328 364,19		
					-

\* Résultats provisoires

Résultat global de clôture 2024 avant reprise des résultats 2023 : - 28 200 €

**Résultat global de clôture 2024 avec reprise des résultats 2023 : 1 171 367,36 €**

## 2.2 ÉVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT ET DU MIB (€)



Les dépenses réelles de fonctionnement du budget principal sont constituées en grande majorité (86%) par les charges de personnel, puis par les charges à caractère général (12%). Elles ont progressé de 7 % en 2024 et ne devraient pas trop évoluer en 2025. Toutefois l'intégration du budget solidarité et le projet de mise en place d'actions sur les économies d'eau et la sensibilisation des abonnés vont en 2025 faire évoluer les prévisions des dépenses.

Elles sont évaluées autour de 6,7 M€ HT dans le projet de budget 2025.

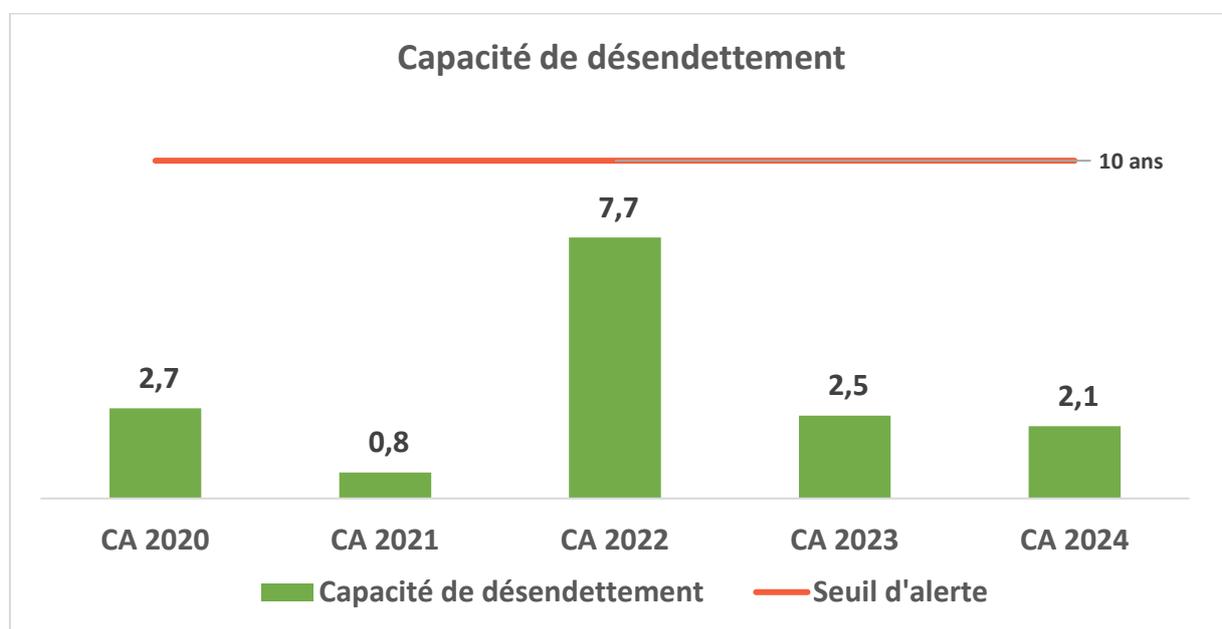
## 2.3 STRUCTURE DE LA DETTE

**Année 2024 :**

Nombre d'emprunts au 1<sup>er</sup> janvier : 1

- Capital Restant dû au 01/01/2024 = 223 651,29 €
- Annuité 2024 = 21 328,36 €  
Capital : 19 490,53 € / Intérêts 1 837,83 €

**Capacité de désendettement au 31/12/2024 = 2,1 ans**



***Le ratio de désendettement** (encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours) est exprimé en nombre d'années et mesure la solvabilité financière d'une collectivité. Il détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette en supposant qu'elle y consacre la totalité de son épargne brute.*

*Le seuil d'alerte est fixé à 10 ans.*

**Année 2025 :**

*Aucun nouvel emprunt réalisé en 2024.*

Nombre d'emprunts au 1<sup>er</sup> janvier : 1

- Capital Restant dû au 01/01/2025 = 204 160,76 €
- Annuité 2025 = 21 328,36 €  
*Capital : 19 654,59 € / Intérêts 1 673,77 €*

Dernière échéance d'emprunt = 2034

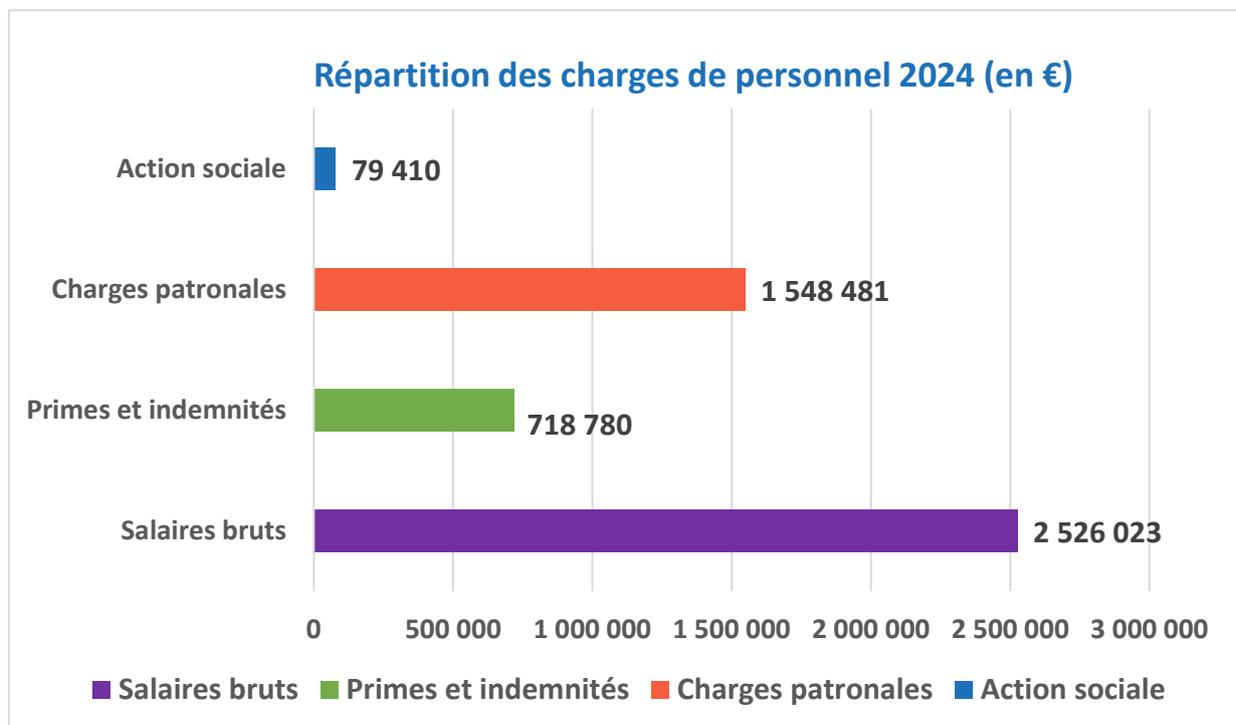
## 2.4 ÉVOLUTION DES ANNUITÉS ET DE L'ENCOURS DE LA DETTE (€)



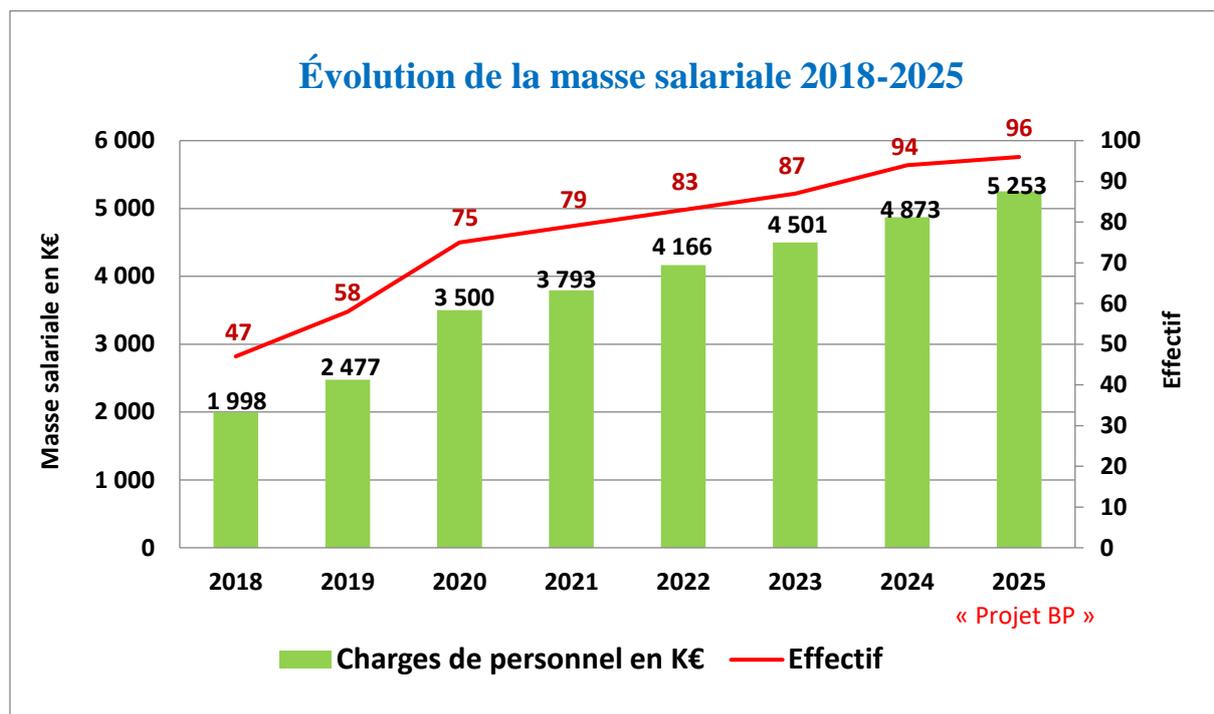
## 2.5 ÉVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE

## Répartition des charges de personnel (CA 2024)

Salaires bruts	2 526 023
Primes et indemnités	718 780
Charges patronales	1 548 481
Action sociale	79 410
	<b>4 872 694</b>



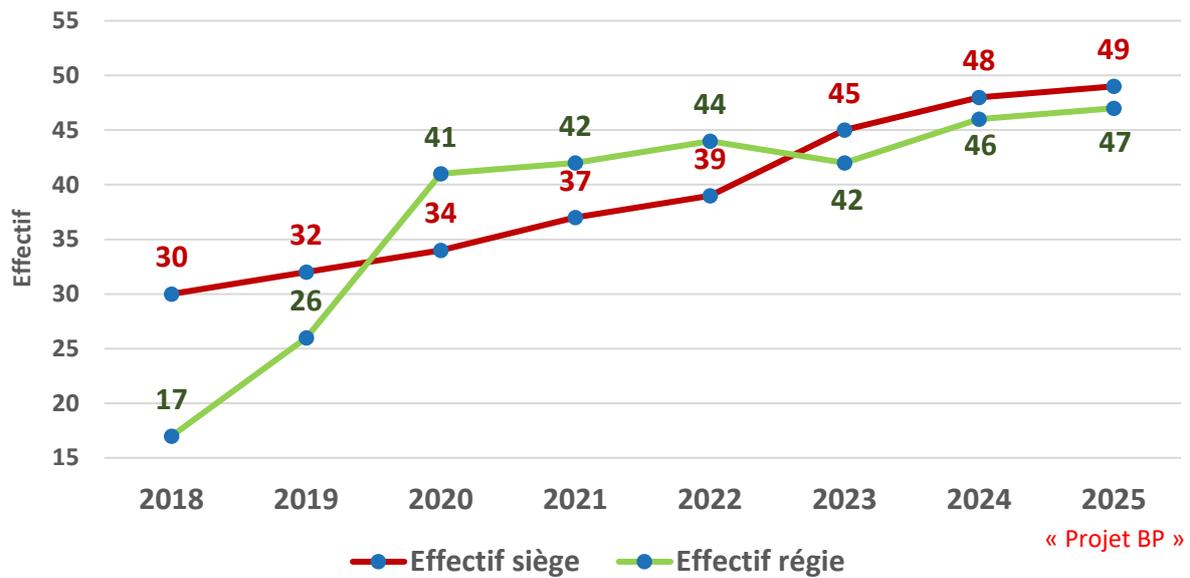
## Évolution des effectifs du personnel d'EAU47



L'évolution de la masse salariale en 2025 s'explique par :

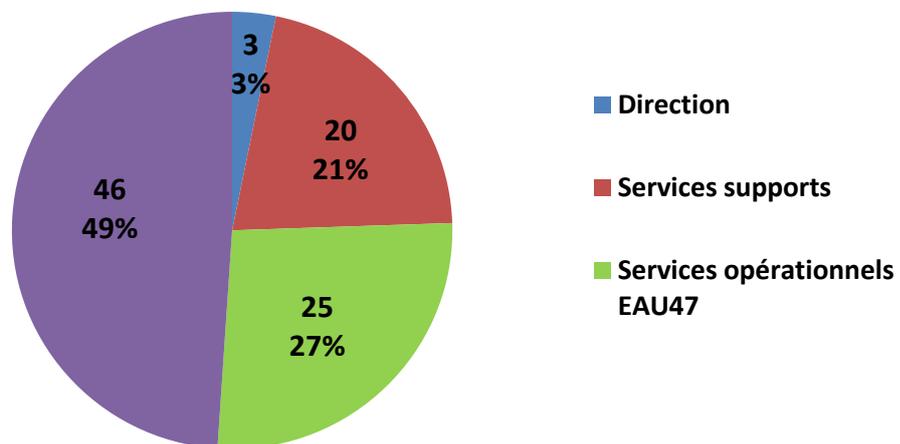
1. L'augmentation du taux de cotisation vieillesse des employeurs des agents affiliés à la CNRACL de 3%
2. Création d'un poste pour la cellule de maîtrise d'ouvrage d'un technicien Assainissement Collectif et d'un poste de chef de service pour le secteur Albret de la régie d'EAU47
3. Le coût salarial sur une année pleine des agents recrutés dans le courant de l'année 2024 dans le cadre du renforcement des équipes : 1 technicien maîtrise d'ouvrage, 1 technicien maîtrise d'œuvre, 1 agent d'exploitation eau potable (Albret)
4. Revalorisation des carrières des agents publics (avancements d'échelons, de grade et promotions internes 2025)
5. Les évolutions des rémunérations des agents publics et privés, les IFSE et CIA
6. Le recours au recrutement de contractuels pour remplacement d'agents momentanément indisponibles
7. La revalorisation du montant de la participation employeur pour la Prévoyance des agents publics de 20 à 40 €
8. Mise en place du Forfait Mobilité Durable en 2024 (premiers versements en 2025)
9. Le versement du forfait télétravail

### Évolution des effectifs siège/régie 2018-2025

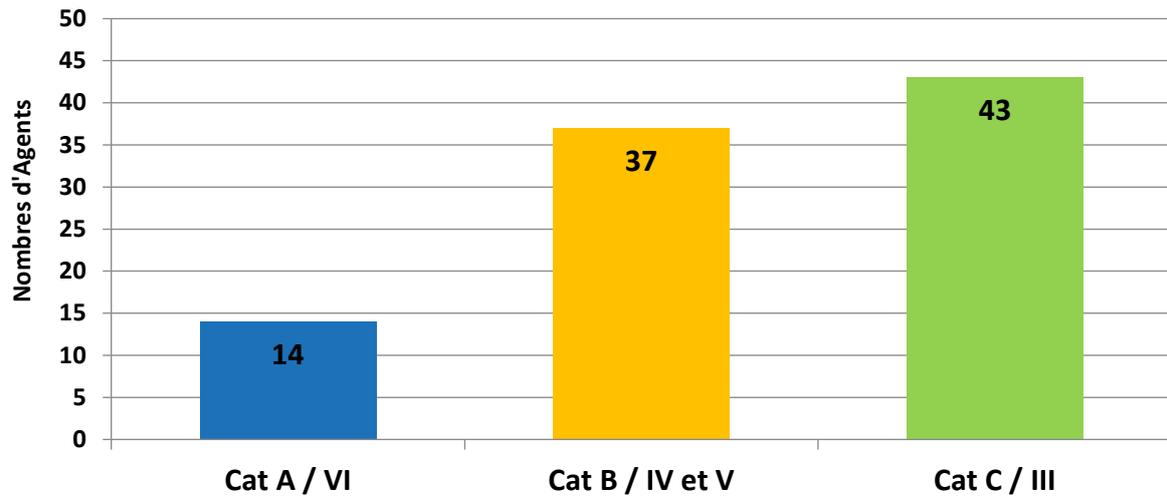


## 2.6 RÉPARTITION DES EFFECTIFS

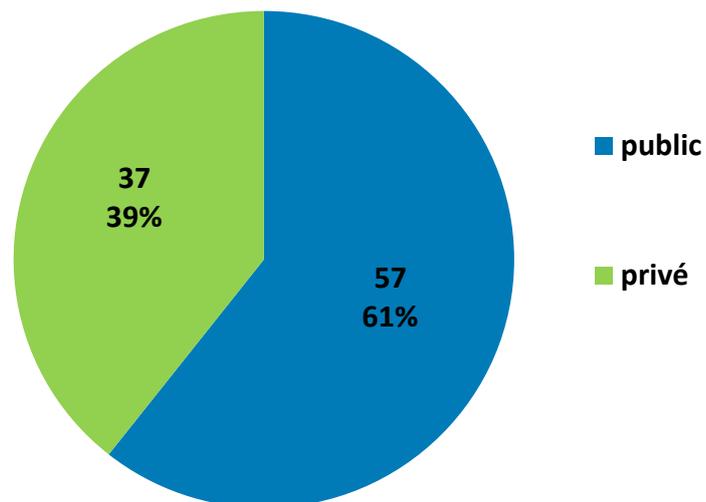
### Répartition des effectifs par services (2025)



## Répartition par catégorie hiérarchique ou groupe



## Répartition des agents publics/privés



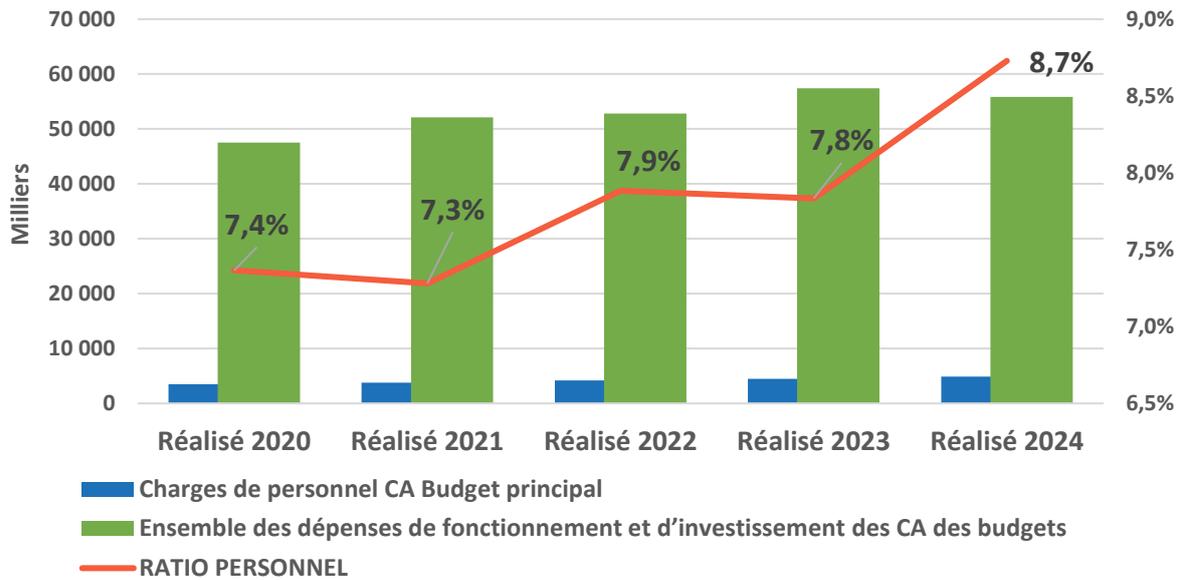
## RATIO DU PERSONNEL

Charges de personnel CA Budget principal 2024 / Ensemble des dépenses de fonctionnement et d'investissement des CA des budgets 2024 :

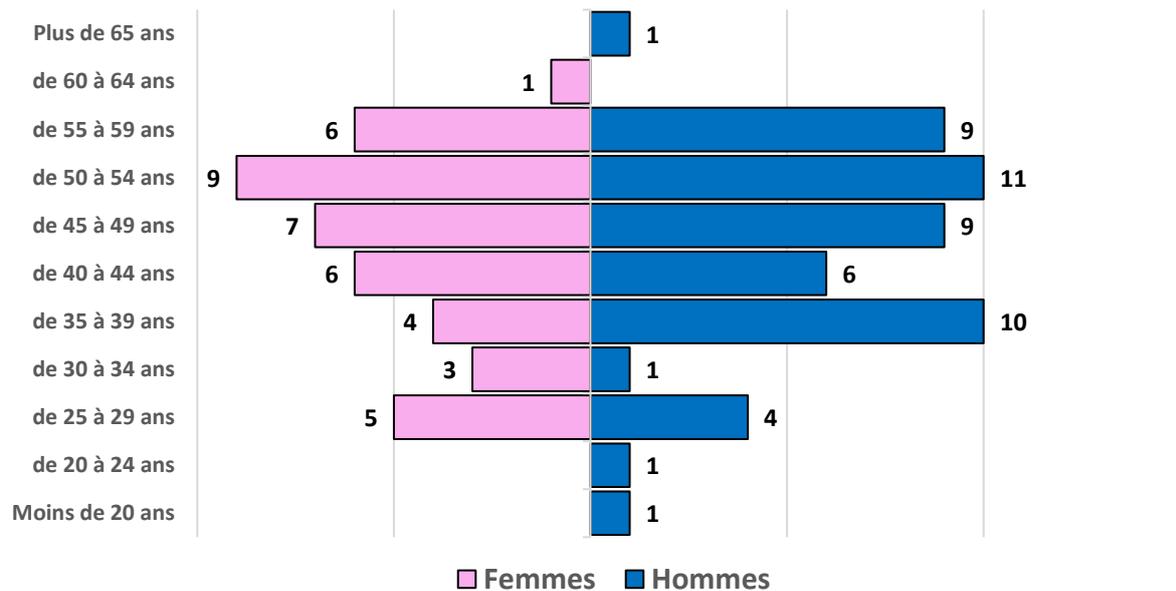
*4 872 694 € / 55 823 061 €*

**Les charges de l'ensemble des agents EAU47 représente 8,7 % de l'ensemble des dépenses du Syndicat.**

## Évolution du RATIO du PERSONNEL



## Pyramide des âges - EAU47



*Soit 41 femmes et 53 hommes*

Au regard de cette pyramide des âges, de nombreux départs en retraite sont à anticiper dans les prochaines années puisque 17 agents ont 55 ans et plus :

- 1 départ prévu en 2025 (remplacement effectué)
- 3 départs d'ici 1 à 5 ans
- 5 départs d'ici 4 à 7 ans
- 7 départs d'ici 7 à 9 ans

## 2.7 AVANTAGES SOCIAUX

### a. La protection sociale complémentaire des agents publics

#### Prévoyance

EAU47 participait à hauteur de 20 € par mois aux contrats labellisés de Prévoyance de ses agents. Cette participation a été revalorisée à 40 € depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025 afin d'inciter le personnel à se couvrir en cas de congés maladie.

En 2024, sur 56 agents publics, 33 ont bénéficié du versement de cette participation employeur pour un montant total de **7 862 €**.

#### Santé

La participation employeur instaurée par EAU47 sur les contrats labellisés de santé des agents s'élève à 25 € et 5 € par enfant couvert par le contrat.

En 2024, sur 56 agents publics, 32 ont bénéficié du versement de cette participation employeur pour un montant total de **9 197 €**.

### La protection sociale complémentaire des agents relevant du droit privé

L'ensemble du personnel privé d'EAU47, soit 37 agents en moyenne sur 2024, bénéficie de contrats groupes à adhésion obligatoire pour la Prévoyance et pour la Santé. La participation du Syndicat EAU47 sur ces 2 contrats pour 2024 est la suivante :

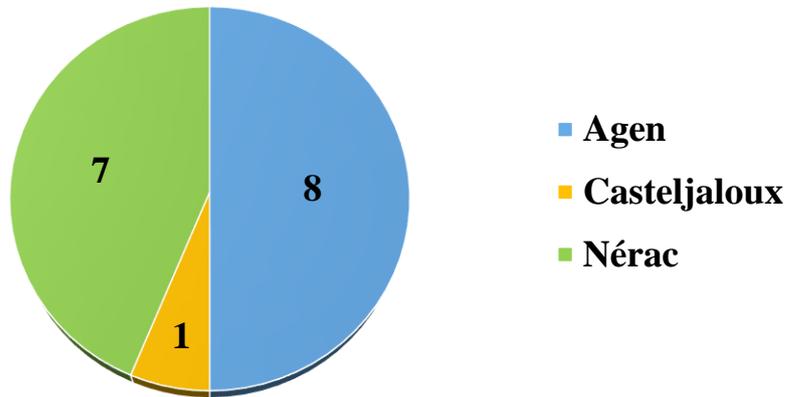
- Santé : **13 074 €**
- Prévoyance : **28 080 €**

### b. Le Forfait Mobilités Durables (FMD)

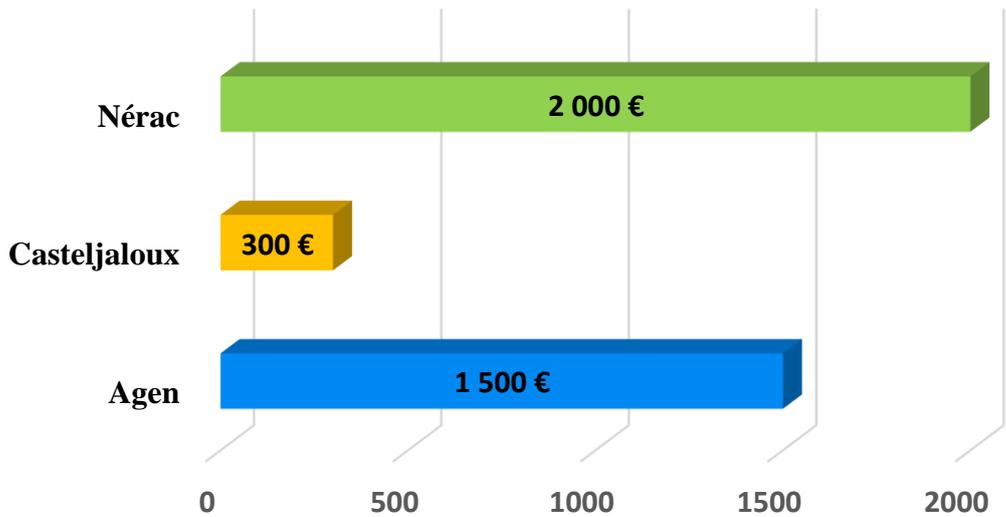
Le Forfait Mobilités Durables a été instauré en 2024 afin d'encourager les déplacements écoresponsables du personnel du Syndicat EAU47 pour leurs trajets domicile-travail (vélo, trottinette, covoiturage...). Parmi les 94 agents du Syndicat EAU47 sur les 3 sites en 2024, 16 en ont bénéficié pour un montant total de 3 800 €.

Le versement du FMD est complémentaire au remboursement partiel des frais de transport collectif pour les trajets domicile-travail des agents (abonnements train, bus...) qui s'est élevé à 1 150 € pour 2024 (3 agents concernés).

### Nombre d'agents bénéficiaires du FMD



### Montants FMD versés aux agents en 2024



## 2.8 TEMPS DE TRAVAIL

Les services du siège à AGEN ont une organisation du travail basée sur 39 heures hebdomadaires (avec RTT) depuis l'instauration de la durée légale du temps de travail à 35h.

A la création de la régie d'exploitation du Syndicat EAU47 en 2016, il a été décidé d'organiser le temps de travail sur 37h pour ce service.

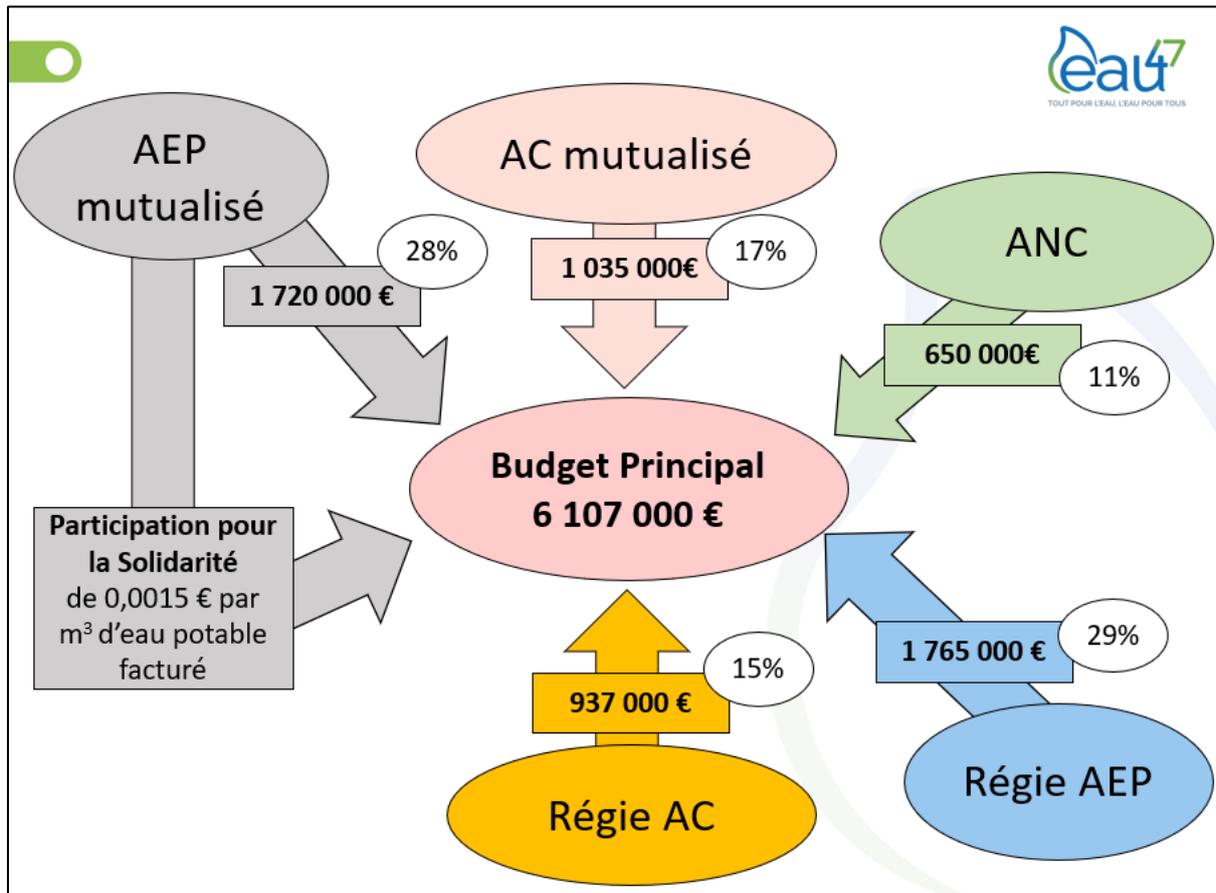
L'ensemble du personnel travaille à temps complet, dont un agent à temps partiel 80 %.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, le personnel a la possibilité de télétravailler une journée par semaine, pour les postes télétravaillables.

16 agents ont signé une convention de télétravail en 2024.

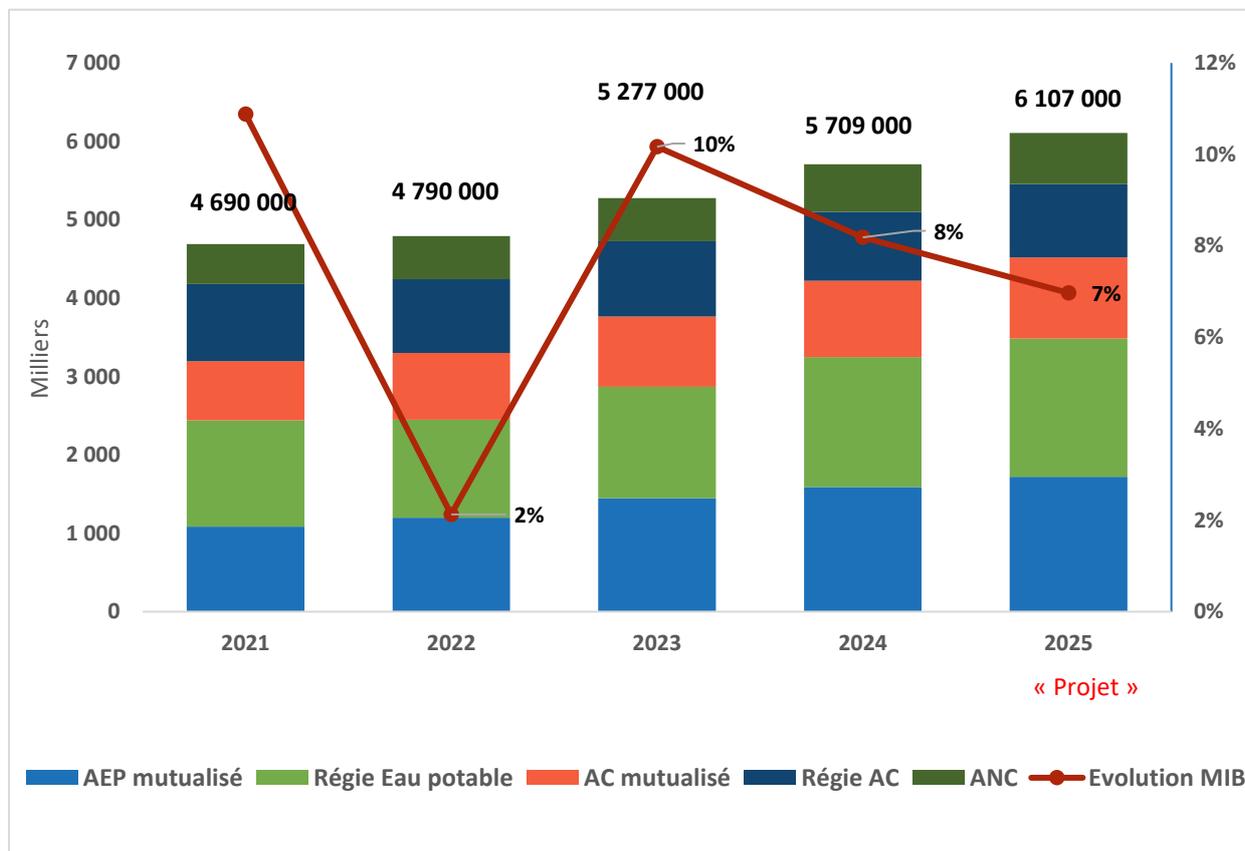
## 2.9 MOUVEMENTS INTER-BUDGETS (MIB) 2025

Les Mouvements Inter-Budgets (MIB) sont les principales recettes du Budget Principal, ils permettent la répartition des dépenses entre les différents budgets, en fonction de leurs différentes charges et du nombre d'abonnés.

*Projet de MIB 2025 :*

Le graphique ci-dessous retrace :

- la part que représente chaque budget dans le MIB (histogrammes),
- l'évolution des MIB depuis 2021 (Courbe rouge),
- et le projet de MIB 2025.



## 2.10 ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Maîtrise des charges à caractère général :
  - Maintien des charges d'énergie, de carburant, de fournitures, locatives, des contrats de maintenances et d'entretiens divers (voitures, matériels,...)
  - Projet de réaménagement des bureaux du rez-de-chaussée du siège avec la création d'un accueil et divers travaux d'entretien du bâtiment (Peintures,...)
  - Hausse des cotisations d'assurances (Véhicules, Bâtiment, ...) et nouveau contrat d'assurance du personnel
  - Renouvellement des projets de communication (pichets, objets publicitaires...), Panneaux pédagogiques, ...
  - Mise en œuvre du projet « sensibilisation et économies d'eau » suite à la récupération d'une part des montants versés par les délégataires sur le Fond de Solidarité Logement (FSL)
  - Intégration du budget solidarité au budget principal. Les crédits alloués provenant d'EAU47 et du Syndicat de la Lemance permettent de venir en aide aux pays du Sud dans leurs problématiques d'adduction d'eau potable et d'assainissement. En 2025, il est prévu le lancement de l'appel à projet dans le cadre d'une coopération décentralisée
- Augmentation des charges de personnel (voir détail page 13)
- Frais financiers constants

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- Mouvements inter budgets (MIB)
- Adhésion du Syndicat de la Lemance
- Récupération d'une part des montants versés par SAUR sur le FSL pour le projet « sensibilisation et économies d'eau »
- Intégration des recettes du budget solidarité. Le montant annuel des participations a été fixé à 0,0015 € par m<sup>3</sup> d'eau potable facturé

### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

- Refonte du site internet + réalisation de vidéos pour la mise en image de l'identité visuelle et des valeurs d'EAU47
- AMO pour l'évolution des bâtiments du siège
- Projet d'acquisition ou de création d'un nouveau bâtiment (si le projet de modification ne peut aboutir)
- Matériel de bureau et informatique et renouvellement d'une imprimante
- Renouvellement d'un véhicule de la direction

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

- Excédent d'investissement reporté (308 281,88 €)
- Emprunt réalisé uniquement si achat d'un bâtiment

### 3. BUDGET ANNEXE EAU MUTUALISE

Ce budget concerne principalement les travaux d'investissement en matière d'infrastructures, de réseaux et d'équipements menés par EAU47.

Les principaux postes de dépenses sont les suivants : travaux d'investissement sur les canalisations et infrastructures, MIB, études et recherches, foncier.

Il est financé principalement par : la Redevance de Mise à Disposition du Patrimoine (RMDP) versée par les délégataires et la Régie EAU47, les redevances versées par les délégataires, les subventions et les emprunts.

#### 3.1 RÉSULTATS DE CLÔTURE 2024 (€)

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	Budget 2024	Réalisé 2024 *	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture
<b>DEPENSES</b>	14 513 309	7 561 458,49		<b>7 250 155,89</b>
<b>RECETTES</b>	14 513 309	12 535 044,80	2 276 569,58	
<b>Résultats :</b>		4 973 586,31	2 276 569,58	

SECTION D'INVESTISSEMENT				
	Budget 2024	Réalisé 2024 *	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture Sans RAR
<b>DEPENSES</b>	33 803 930	17 964 439,65	133 036,00	<b>- 388 385,24</b>
<b>RECETTES</b>	33 803 930	17 709 090,41		
<b>Résultats :</b>		- 255 349,24	- 133 036,00	

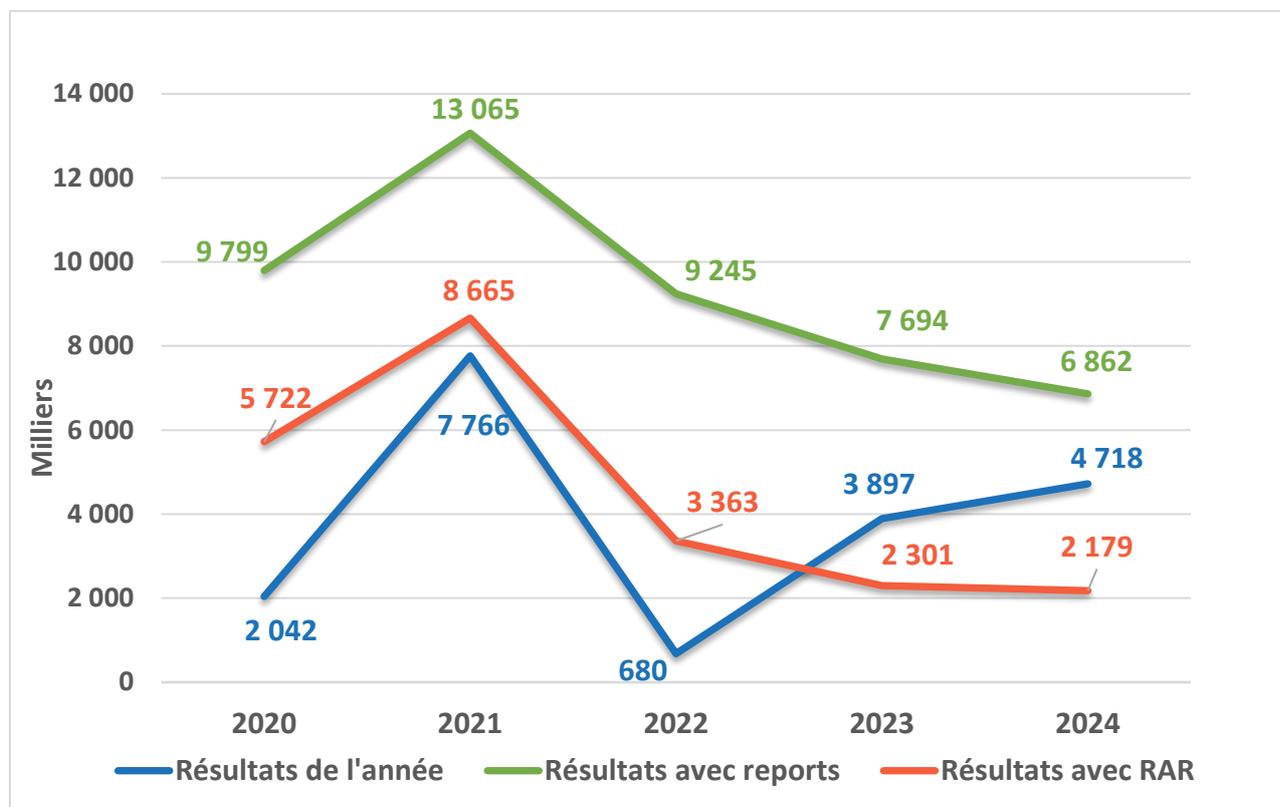
Restes à réaliser 2024 (RAR)
4 683 164
0
- 4 683 164

\* Résultats provisoires

Résultat global de clôture 2024 avant reprise des résultats 2023 : 4 718 237,07 €

**Résultat global de clôture 2024 avec reprise des résultats 2023 : 6 861 770,65 €**

### 3.2 ÉVOLUTION DES RÉSULTATS : FONCTIONNEMENT & INVESTISSEMENT (€)



### 3.3 STRUCTURE DE LA DETTE

#### Année 2024 :

Nombre d'emprunts au 1<sup>er</sup> janvier : 71

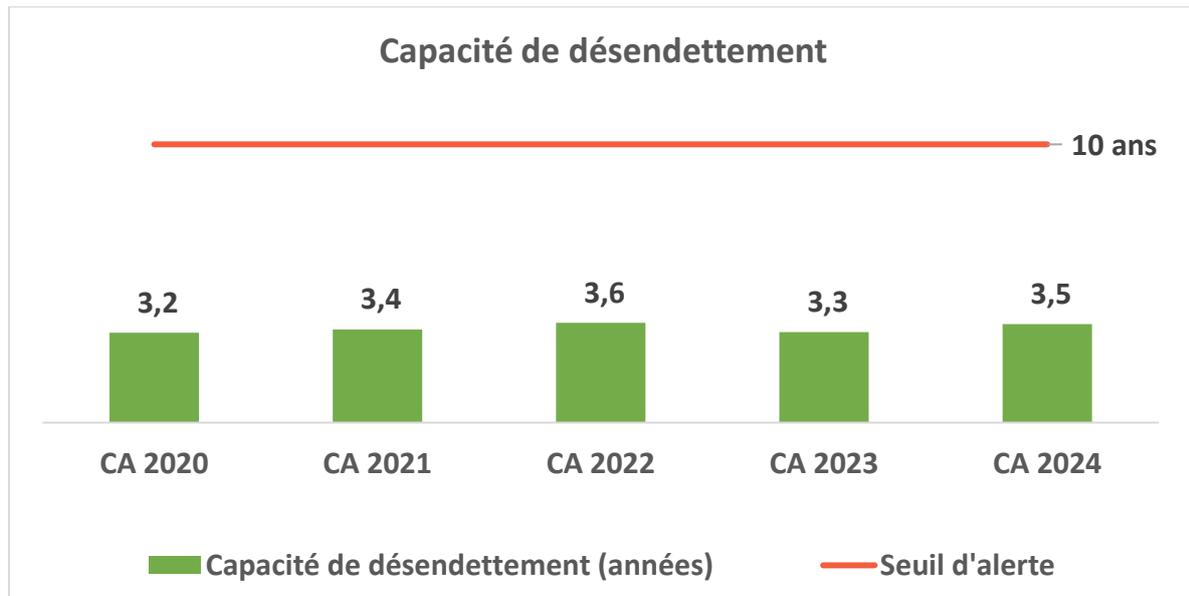
- Capital Restant Dû au 01/01/2024 = **29 294 748 €**
- Annuité 2024 = 3 463 613 €  
Capital : 2 693 297 € / Charges d'intérêt 770 316 €

*Emprunts réalisés en cours d'année :*

- 3 nouveaux emprunts pour 6 100 000 € avec la Banque postale et le Crédit Coopératif
- 1 nouvelle avance remboursable de 324 147 € avec l'Agence de l'eau

*Emprunts échus en cours d'année : 2*

Capacité de désendettement au 31/12/2024 = **3,5 ans**



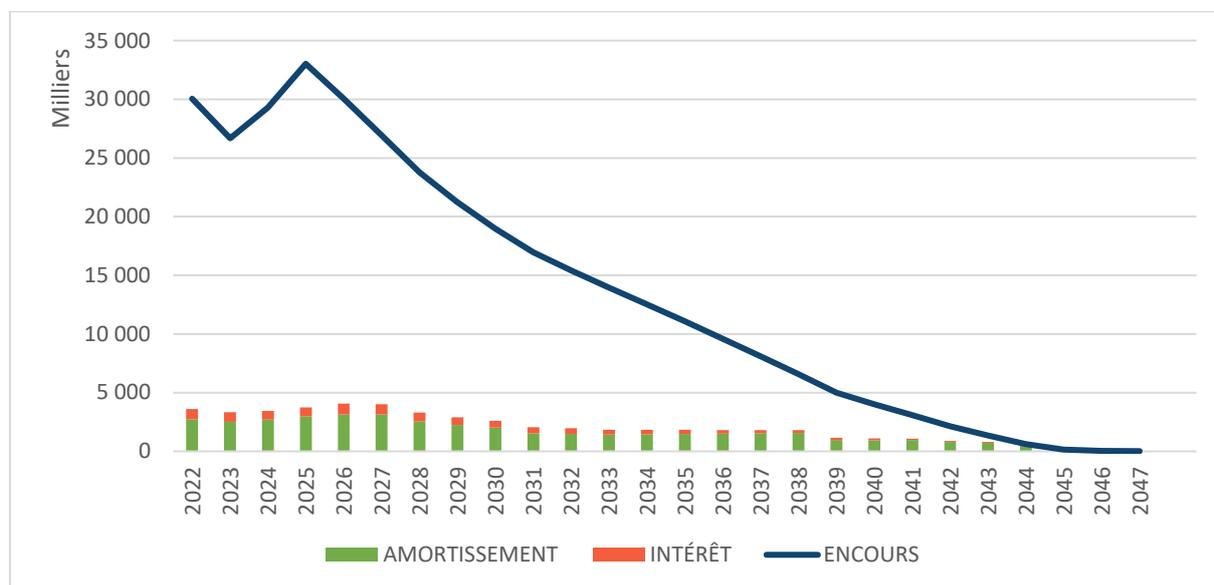
#### Année 2025 :

Nombre d'emprunts au 1<sup>er</sup> janvier : 73

- Capital Restant Dû au 01/01/2025 = **33 025 485 €**
- Annuité 2025 = 3 886 069 €  
*Capital : 2 970 496 € / Intérêts 915 573 €*

Dernière échéance d'emprunt = 2047

## 3.4 ÉVOLUTION DES ANNUITÉS ET DE L'ENCOURS DE LA DETTE (€)



Baisse des annuités de la dette (amortissements et intérêts) en 2023 suite au départ de la PAPS et du transfert des emprunts afférents.

## 3.5 ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Augmentation des charges à caractère général liée à :
  - La réalisation de missions d'études et de recherches : lancement d'un marché pour un « schéma directeur distribution », réalisation d'analyses (notamment CVM), diagnostics des forages, Plan de Gestion de Sécurité Sanitaire des Eaux 2024/2025 (PGSSE), études de pressions...
  - Maintenance des bornes monétiques
  - Entretien des terrains et infrastructures
  - Augmentation du Mouvement Inter Budget (MIB)
  - Participation au PCRS (Plan de Corps de Rue Simplifié) mené à l'échelle départementale par TE 47
- Constitution d'une provision dans le cadre du litige avec Rives et Eaux (ex CACG) et proposition de paiement des factures dues pour 2023 en 2025 dans l'attente du recours au tribunal
- Règlement du solde du contrat SUD MARMANDE à VEOLIA

- Suite à la réforme des redevances de l'Agence de l'eau, le Syndicat EAU47 est considéré comme « l'Établissement public compétent » et devient donc directement redevable des redevances. Le budget Eau Potable mutualisé devra donc recouvrer certaines des nouvelles redevances auprès des exploitants (délégataires et régie) et les reverser à l'Agence de l'eau.

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- Peu d'évolution des montants de RMDP des exploitants
- Baisse du montant des versements des redevances perçues auprès des usagers par les délégataires (contrats Clairac-Castelmoron, Damazan-Buzet, Nord Séoune)
- Versement du solde du contrat PENNE D'AGENAIS par VEOLIA
- Pénalités aux délégataires pour non-respect des contrats (Saur 1/6<sup>ème</sup> de 50 % des pénalités de 2023)
- Suite à la réforme des redevances de l'Agence de l'eau : recouvrement de certaines redevances de l'Agence de l'eau auprès des exploitants (délégataires et régie) avant versement à l'Agence.

.....

## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

- Nouveaux investissements 2025 : poursuite des travaux => voir tableau PPI
  - Augmentation du programme de renouvellement des réseaux et branchements liés à la problématique des non-conformités CVM (triplant le montant : de 1,2 à 3 millions d'€)
  - Amorce des études suite au schéma directeur ressources (nouvelles usines et interconnexions) et démarrage des travaux d'interconnexions (Clarens-Damazan, Villeneuve sur Lot-Penne St Sylvestre) ...
  - Renouvellement forage de Madaillan et création forage n°2 de Villeneuve sur Lot
- Augmentation du taux de renouvellement des réseaux d'eau potable de 0,8 à 1%
  - Augmentation de l'enveloppe de renouvellement des réseaux liée à l'inflation (de 9 à 11 millions d'€)

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

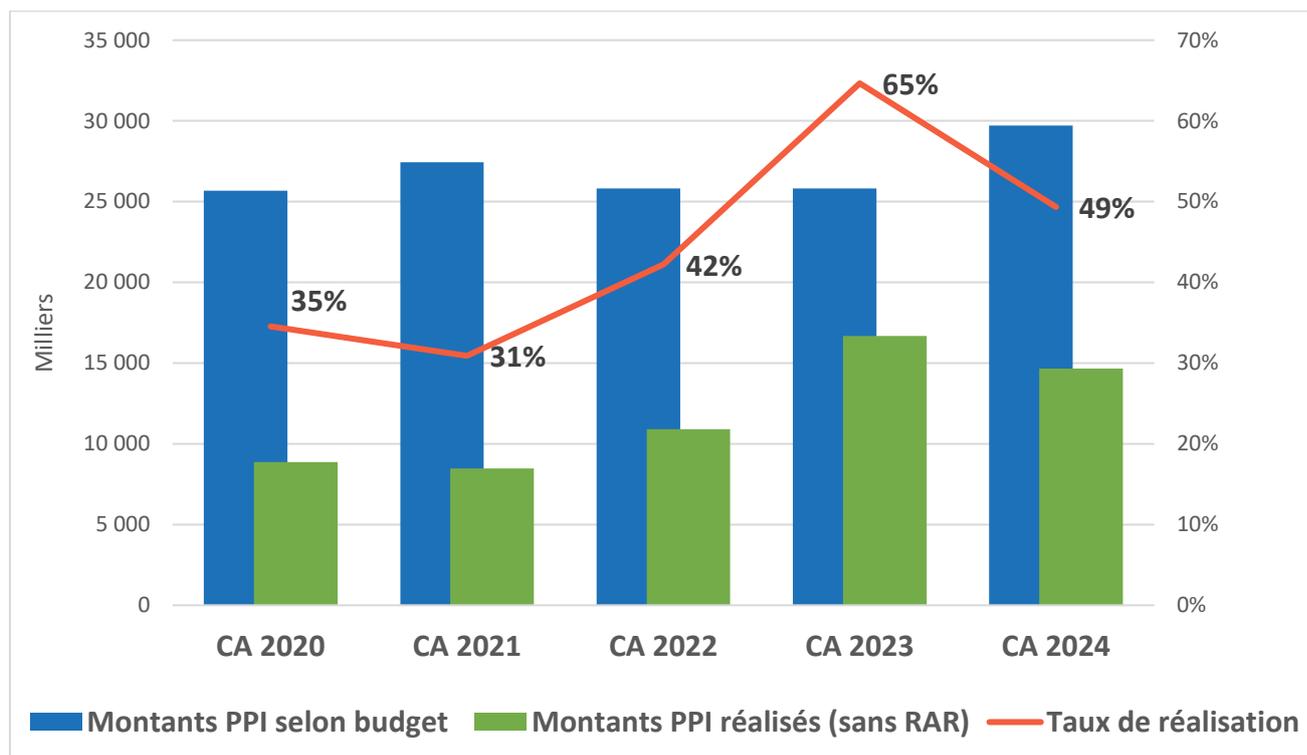
- Recherches de subventions supplémentaires
- Optimisation et négociation des futurs emprunts

### 3.6 PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS (PPI) 2025

Le programme pluriannuel d'investissements représente généralement entre 25 et 30 M€ HT/an, environ 38 M€ HT sont prévus en 2025.

**Le cumul de travaux réalisés entre 2020 et 2024 représente la somme de 60 M€ HT.**

#### Evolution des PPI et Taux de réalisation de 2020 à 2024



#### EAU POTABLE – Projets et montants PPI en € HT

	2024	2025
ALBRET	1 694 843	1 650 416
BRAME	195 535	299 205
EAU47	20 751 983	25 837 723
GARONNE	147 058	447 320
LOT AMONT 47	466 617	1 177 815
NORD DU LOT	1 141 604	873 901
NORD DE MARMANDE	464 032	998 951
PORTE DES LANDES	1 097 635	2 086 501
SUD DU LOT	2 538 922	2 503 516
VILLENEUVOIS	1 208 292	1 740 967
<b>TOTAUX PPI</b>	<b>29 706 522</b>	<b>37 616 315</b>

## 4. BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les principaux postes de dépenses de ce budget concernent les travaux d'infrastructures, de réseaux et d'équipements menés par EAU47, le MIB, les travaux de branchements, renouvellement des réseaux, études et recherches, foncier, ...

Il est financé principalement par : la RMDP, la redevance d'assainissement collectif, les subventions, la PFAC et les emprunts.

## 4.1 RÉSULTATS DE CLÔTURE 2024 (€)

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	Budget 2024	Réalisé 2024 *	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture
DEPENSES	8 010 264	3 997 846,15		4 400 868,43
RECETTES	8 010 264	7 529 495,86	869 218,72	
<b>Résultats :</b>		3 531 649,71	869 218,72	

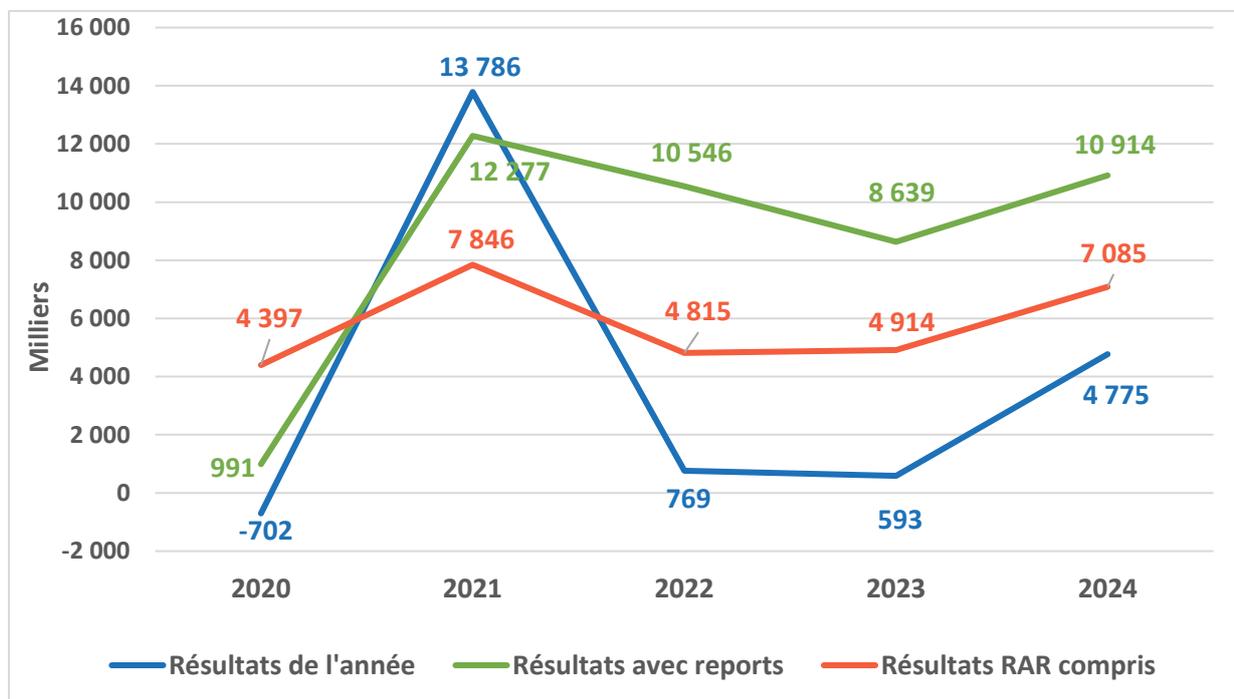
SECTION D'INVESTISSEMENT					
	Budget 2024	Réalisé 2024 *	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture Sans RAR	Restes à réaliser 2024 (RAR)
DEPENSES	18 840 178	9 031 132,37		6 513 033,28	3 828 538
RECETTES	18 840 178	10 274 235,01	5 269 930,64		
<b>Résultats :</b>		1 243 102,64	5 269 930,64		

\* Résultats provisoires

Résultat de clôture global 2024 avant reprise des résultats 2023 : 4 774 752,35 €

Résultat de clôture global 2024 avec reprise des résultats 2023 : 10 913 901,71 €

## 4.2 ÉVOLUTION DES RÉSULTATS : FONCTIONNEMENT &amp; INVESTISSEMENT (€)



## 4.3 STRUCTURE DE LA DETTE

Année 2024 :

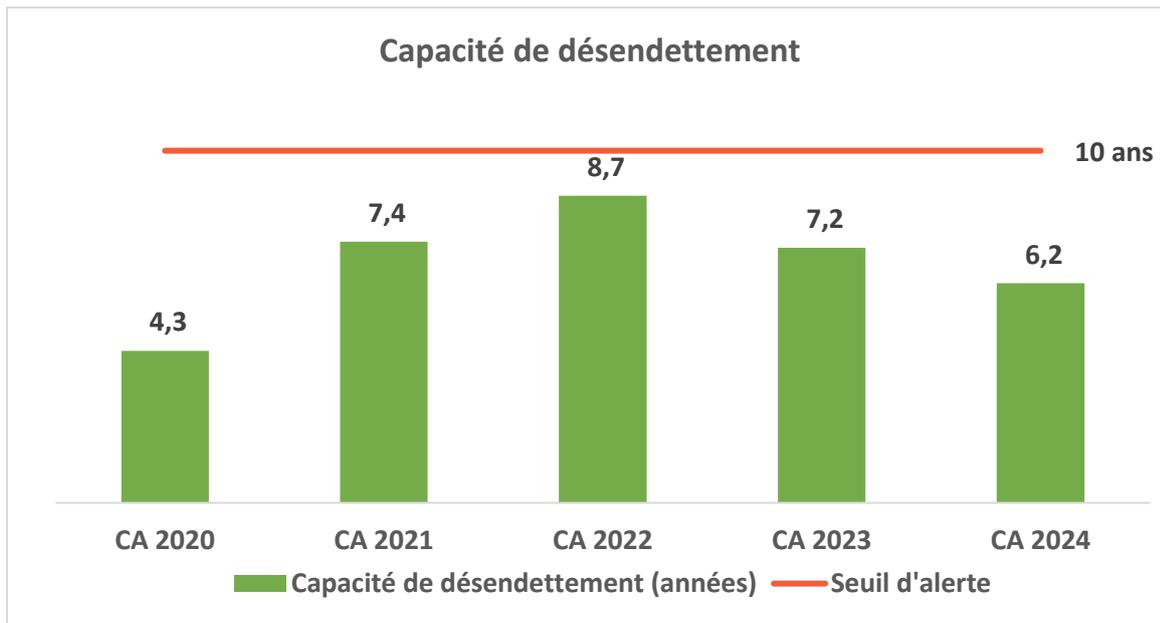
Nombre d'emprunts au 1<sup>er</sup> janvier : 102

- Capital Restant dû au **01/01/2024** = 26 747 848 €
- Annuité 2024 = 2 589 220 €
- *Capital : 2 125 394 € / Charges d'intérêt 463 826 €*

*Emprunt réalisé en cours d'année : 1 emprunt pour un montant de 2 000 000 €.*

*Emprunts échus en cours d'année : 15*

Capacité de désendettement au 31/12/2024 = 6,2 ans



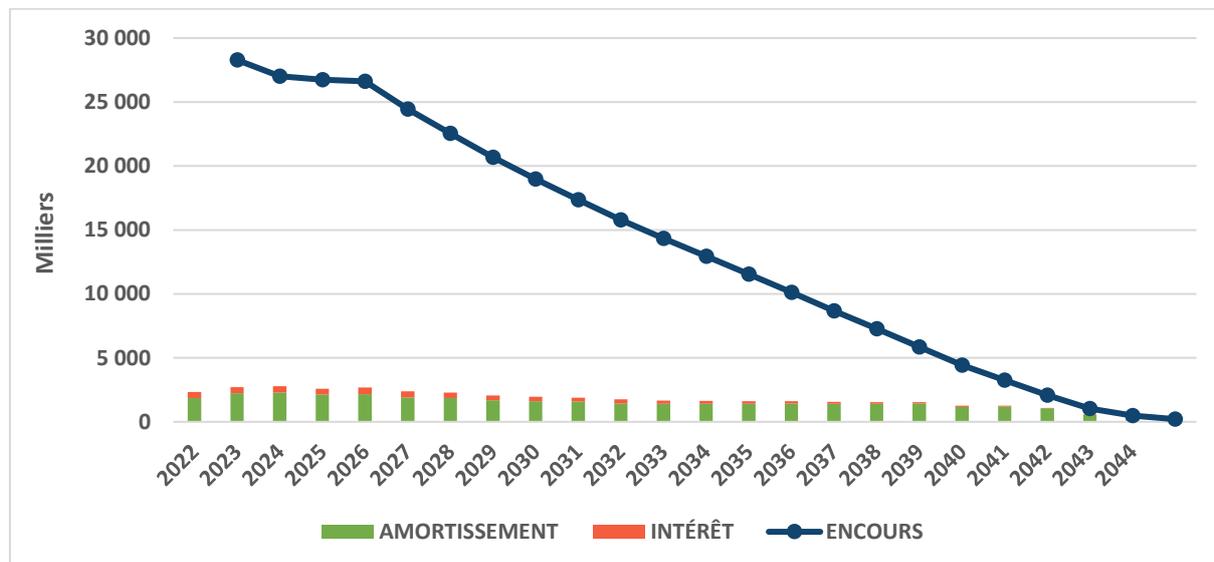
#### Année 2025 :

Nombre d'emprunts au 1<sup>er</sup> janvier : 88

- Capital Restant dû au **01/01/2025** = 26 622 376 €
- Annuité 2025 = 2 684 640 €
- *Capital : 2 162 707 € / Intérêts 521 933 €*

Dernière échéance d'emprunt = 2044

## 4.4 ÉVOLUTION DES ANNUITÉS ET DE L'ENCOURS DE LA DETTE (€)



Baisse des annuités de la dette (amortissements et intérêts) en 2023 suite au départ de la PAPS et du transfert des emprunts afférents.

## 4.5 ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Augmentation des charges à caractère général liée à
  - la réalisation des missions d'études et de recherches : suivi milieu, mesures de débits, bilans 24h, investigations dans le cadre des diagnostics permanents, marché de Validations Périodiques d'Autosurveillance 2024/2025 (VPA), ...
  - L'augmentation du Mouvement Inter Budget (MIB)
- Maîtrise des charges financières, afin de continuer à emprunter pour faire face aux travaux liés à nos obligations règlementaires tout en maintenant une capacité de désendettement si possible inférieure à 10 ans
- Suite à la réforme des redevances de l'Agence de l'eau, le Syndicat EAU47 est considéré comme « l'Etablissement public compétent » et devient donc directement redevable des redevances. Le budget Assainissement Collectif mutualisé devra donc recouvrer la nouvelle redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif auprès des exploitants (délégataires et régie) et les reverser à l'Agence de l'eau.

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- Légère prévision d'augmentation du montant de la RMDP (baisse des montants de RMDP des délégataires liée à une actualisation négative et augmentation de la RMDP de la régie liée à l'augmentation des tarifs)
- Facturation des PFAC en fonction des raccordement réalisés
- Suite à la réforme des redevances de l'Agence de l'eau : recouvrement de la nouvelle redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif auprès des exploitants (délégataires et régie) avant reversement à l'Agence.

.....

## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

- Nouveaux investissements 2025 : Priorisation des prévisions des travaux en tenant compte des propositions présentées aux commissions territoriales => voir tableau PPI
  - Réhabilitation des ouvrages et réseaux suite aux condamnations de la Cour de Justice Européenne (STEP de Ste Livrade et Condezaygues)
  - Etudes diagnostics, réhabilitation des ouvrages et réseaux suite aux mises en demeure de l'Etat (Nérac, Lavardac, Casteljaloux, Tombeboeuf, Lafitte sur Lot, Montpouillan, ...)
  - Etudes de renouvellement de la station d'épuration et des réseaux d'Aiguillon
  - Etude des potentiels usages pour la réutilisation des eaux non conventionnelles

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

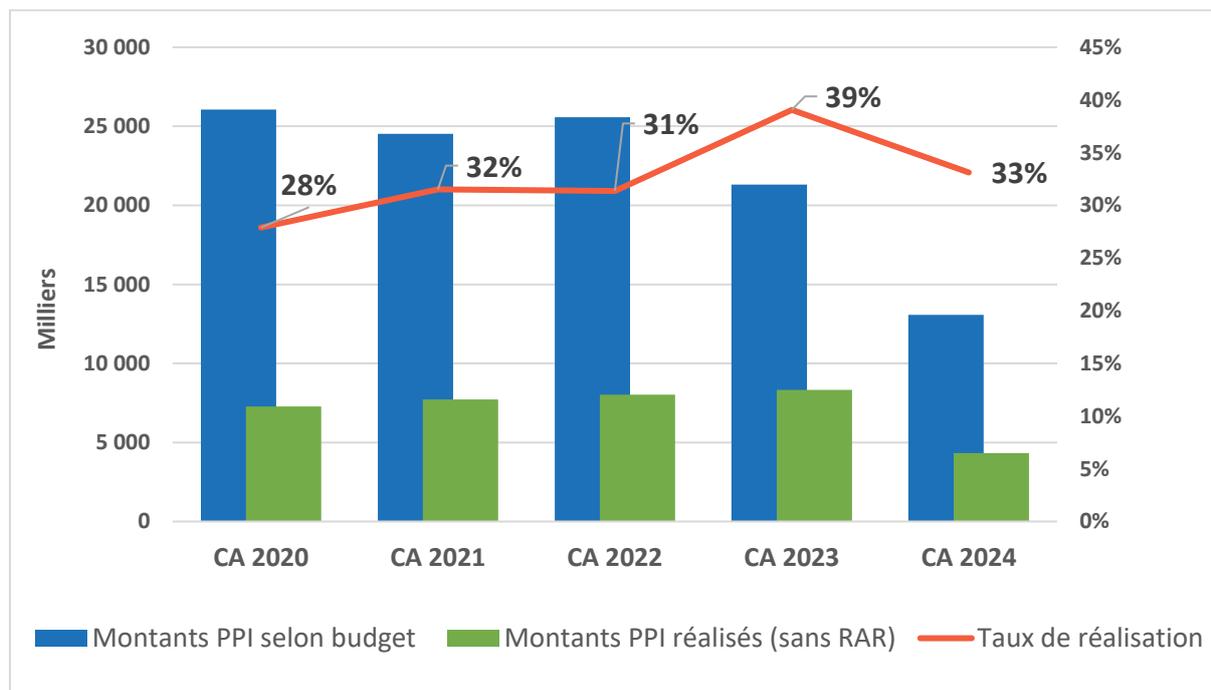
- Recherches de subventions supplémentaires
- Optimisation et négociation des futurs emprunts

## 4.6 PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS (PPI) 2025

Le programme pluriannuel d'investissements représente généralement entre 13 et 25 M€ HT/an, 16,5 M€ HT sont prévus en 2025. Cette hausse des PPI est liée à des contraintes réglementaires renforcées indiquées ci-dessus.

Le cumul de travaux réalisés entre 2020 et 2024 représente la somme de 35,7 M€ HT.

## Evolution des PPI et Taux de réalisation de 2020 à 2024



## ASSAINISSEMENT COLLECTIF – Projets et montants PPI en € HT

	2024	2025
ALBRET	648 437	1 338 825
BRAME	377 171	386 233
EAU47	3 601 614	6 635 715
GARONNE	363 054	550 108
LOT AMONT 47	1 549 504	794 204
NORD DU LOT	2 623 252	1 750 633
NORD DE MARMANDE	495 028	263 048
PORTE DES LANDES	1 443 939	3 379 444
SUD DU LOT	1 974 677	1 436 427
VILLENEUVOIS	Compétence non transférée	
<b>TOTAUX PPI</b>	<b>13 076 676</b>	<b>16 534 637</b>

## 5. BUDGET ANNEXE REGIE EAU

Ce budget concerne les opérations de production, de traitement et de distribution de l'eau potable pour les territoires gérés directement en régie.

Principales charges : MIB, RMDP, achat d'eau et de fluides, produits de traitement, équipements, bâtiments, redevances Agence de l'Eau, ...

Il est financé principalement par les ventes d'eau aux abonnés, les participations aux travaux et les emprunts.

## 5.1 RÉSULTATS DE CLÔTURE 2024 (€)

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	Budget 2024	Réalisé 2024 *	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture
<b>DEPENSES</b>	7 313 177	6 206 806,61		1 448 221,94
<b>RECETTES</b>	7 313 177	6 528 442,16	1 126 586,39	
<b>Résultats :</b>		321 635,55	1 126 586,39	

SECTION D'INVESTISSEMENT				
	Budget 2024	Réalisé 2024 *	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture Sans RAR
<b>DEPENSES</b>	599 619	310 269,22		218 318,70
<b>RECETTES</b>	599 619	516 459,16	12 128,76	
<b>Résultats :</b>		206 189,94	12 128,76	

Restes à réaliser 2024 (RAR)
117 305
0
-117 305

\* Résultats provisoires

Résultat global de clôture 2024 avant reprise des résultats 2023 : 527 825,49 €

Résultat global de clôture 2024 avec reprise des résultats 2023 : 1 666 540,64 €

## 5.2 STRUCTURE DE LA DETTE

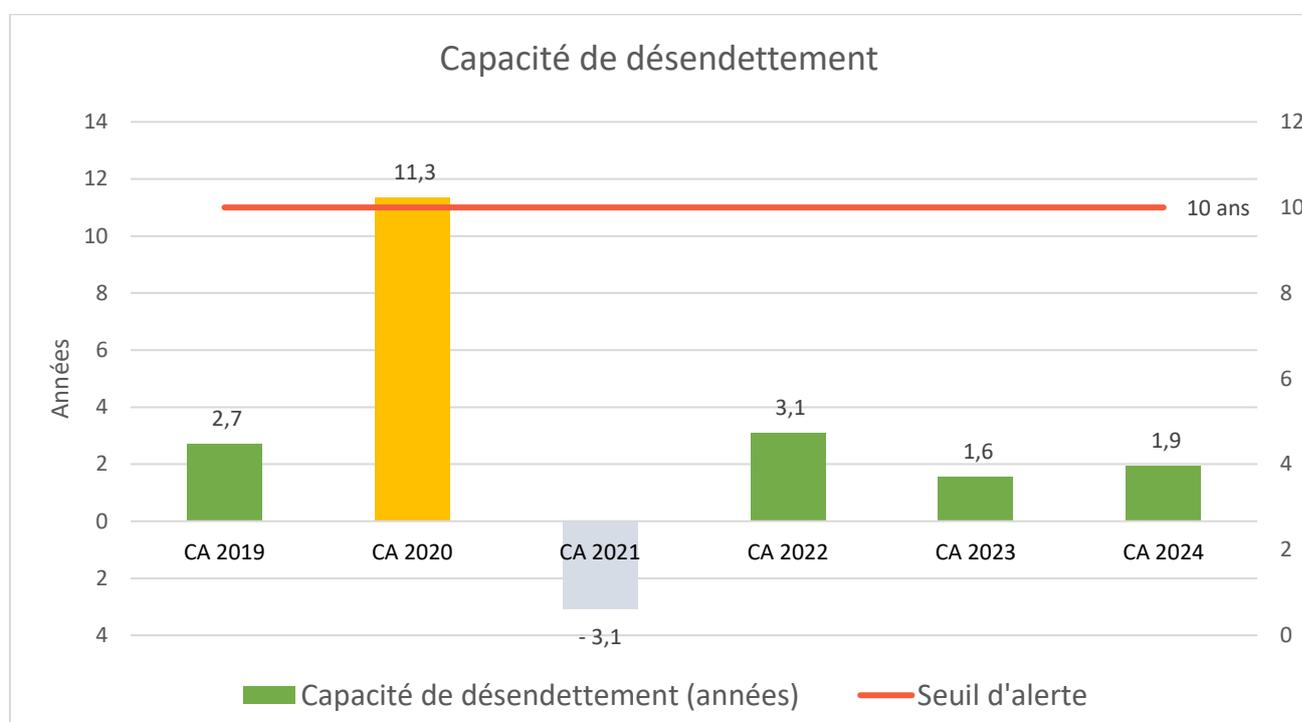
**Année 2024 :**

Nombre d'emprunts au 1<sup>er</sup> janvier : 6

- Capital Restant dû au 01/01/2024 = **933 903 €**
- Annuité 2024 = 110 991 €  
*Capital : 101 574 € / Charges d'intérêt 9 417 €*

- 1 emprunt réalisé en cours d'année concernant l'achat d'un véhicule et d'une mini-pelle pour 105 000 €.

Capacité de désendettement au 31/12/2024 = 1,9 ans

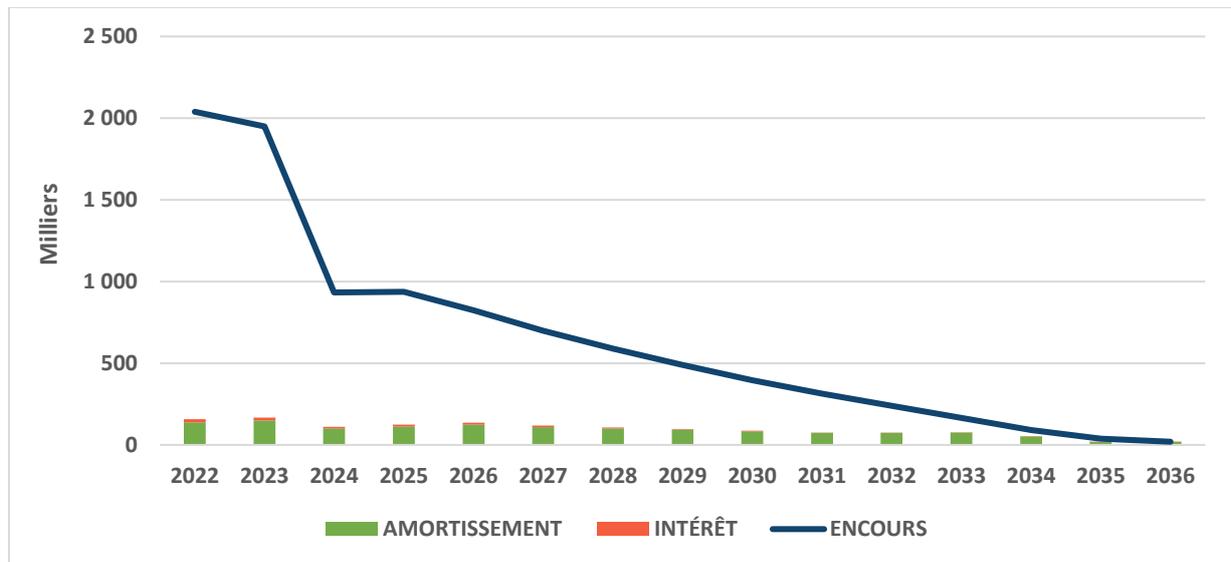
**Année 2025 :**

Nombre d'emprunts au 1<sup>er</sup> janvier : 7

- Capital Restant dû au 01/01/2025 = **937 329 €**
- Annuité 2025 = 123 793 €
- *Capital : 113 329 € / Charges d'intérêt 10 463 €*

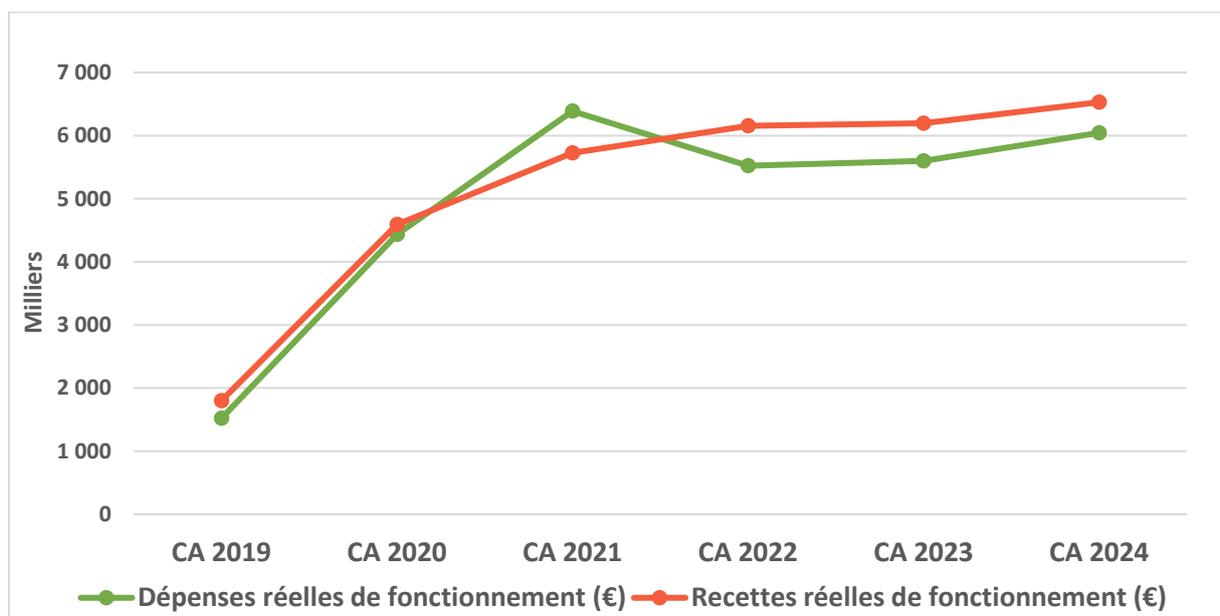
Dernière échéance d'emprunt = 2036

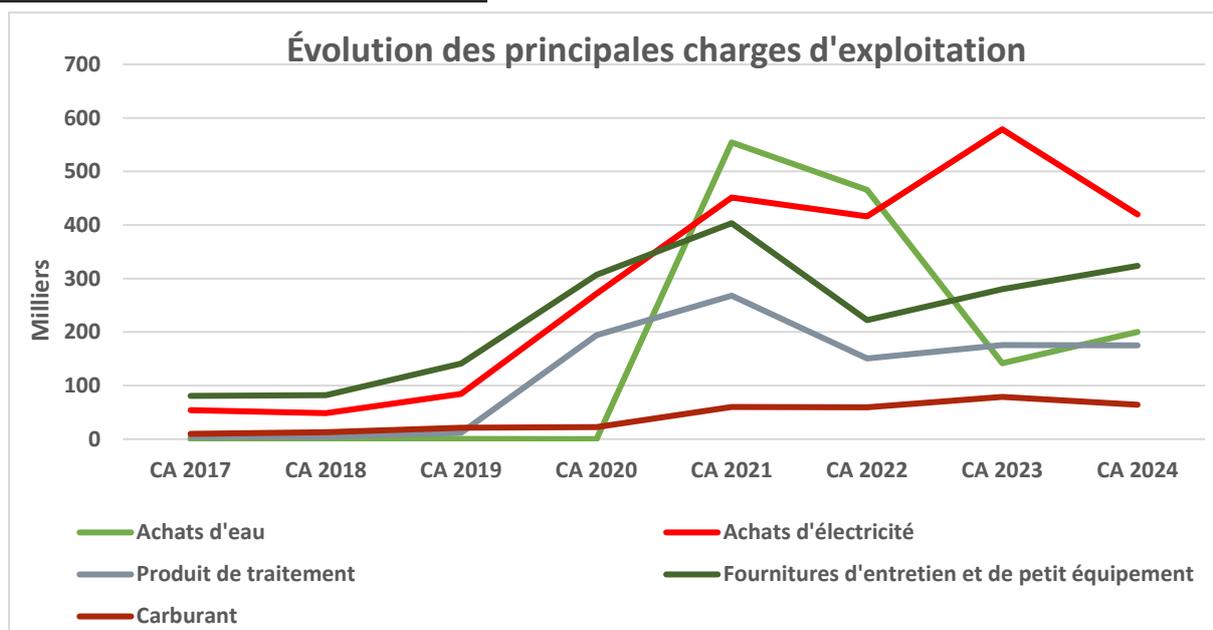
## 5.3 ÉVOLUTION DES ANNUITÉS ET DE L'ENCOURS DE LA DETTE (€)



Baisse des annuités de la dette (Amortissements et intérêts) en 2024 suite au transfert de l'emprunt du bâtiment de Casteljaloux au budget régie Assainissement.

## 5.4 ÉVOLUTION DES DÉPENSES ET DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT





## 5.5 ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Augmentation des charges à caractère général :
  - Produits de traitements
  - Renouvellement des compteurs d'eau avec mise en place sur certains secteurs du territoire de compteurs communicants
  - L'inflation d'une manière générale
- Evolution du Mouvement Inter Budget (MIB)
- Augmentation de la RMDP (suite aux augmentations tarifaires)
- Stabilité des charges d'électricité
- Baisse des achats d'eau liée à l'amélioration du rendement du réseau et à la restructuration des réseaux pour alimenter le secteur de Lamontjoie
- Réforme des redevances de l'Agence de l'eau : la redevance pour pollution domestiques est substituée par la redevance de consommation d'eau potable et la redevance pour performance des réseaux d'eau potable

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- Augmentation des tarifs des abonnés (alignement des prix appliqués en eau potable aux usagers) et prévision basée sur 98 % des ventes d'eau et abonnements 2024
- Réforme des redevances de l'Agence de l'eau avec la création de redevances nouvelles

.....

## **DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

- Renouvellement de pompes, équipements de mesures et analyses
- Acquisition et renouvellement d'outillages divers
- Acquisition d'un véhicule 3,5 T et renouvellement d'un véhicule léger
- Prévisions pour imprévus et risques de casses liées à l'exploitation des ouvrages

## **RECETTES D'INVESTISSEMENT**

- Emprunts pour l'acquisition du 3,5 T et en fonction des résultats sur le renouvellement du véhicule léger
- Affectation d'une partie du résultat 2024

**6. BUDGET ANNEXE REGIE ASSAINISSEMENT**

Il retrace pour les territoires gérés directement en régie, les opérations se rapportant au traitement collectif des eaux usées

Principales charges : MIB, RMDP, entretiens et réparations sur biens et réseaux, fournitures non stockables et produits de traitements,

Il est financé principalement par la redevance d'assainissement

**6.1 RÉSULTATS DE CLÔTURE 2024 (€)**

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				
	<b>Budget 2024</b>	<b>Réalisé 2024 *</b>	<b>Résultats reportés N-1</b>	<b>Résultats de clôture</b>
<b>DEPENSES</b>	4 816 859	3 488 246,87		<b>1 258 858 ,02</b>
<b>RECETTES</b>	4 816 859	3 487 391,34	1 259 713,55	
<b>Résultats :</b>		- 855,53	1 259 713,55	

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				
	<b>Budget 2024</b>	<b>Réalisé 2024 *</b>	<b>Résultats reportés N-1</b>	<b>Résultats de clôture Sans RAR</b>
<b>DEPENSES</b>	363 683	202 327,01		<b>47 552,70</b>
<b>RECETTES</b>	363 683	191 278,85	58 600,86	
<b>Résultats :</b>		- 11 048,16	58 600,86	

<b>Restes à réaliser 2024 (RAR)</b>
40 605
0
<b>40 605</b>

\* Résultats provisoires

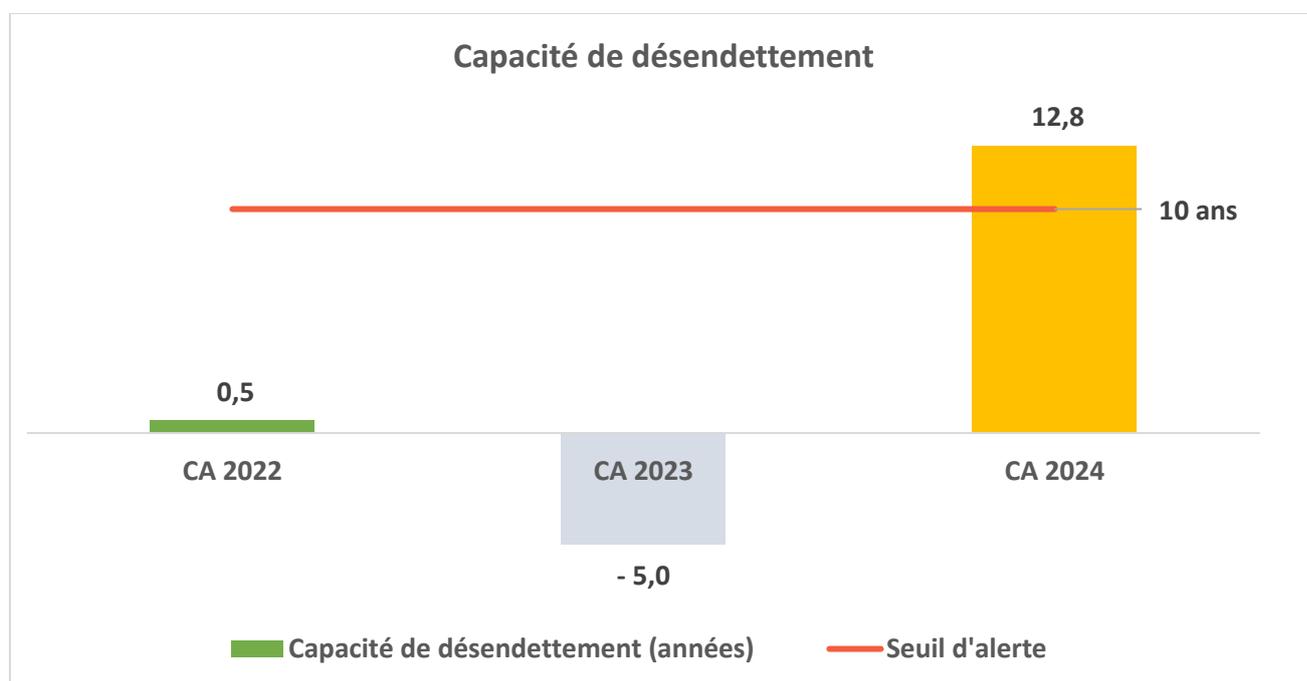
Résultat global de clôture 2024 avant reprise des résultats 2023 : - 11 903,69 €

Résultat global de clôture 2024 avec reprise des résultats 2023 : 1 306 410,72 €

## 6.2 STRUCTURE DE LA DETTE

**Année 2024 :**Nombre d'emprunts au 1<sup>er</sup> janvier : 3

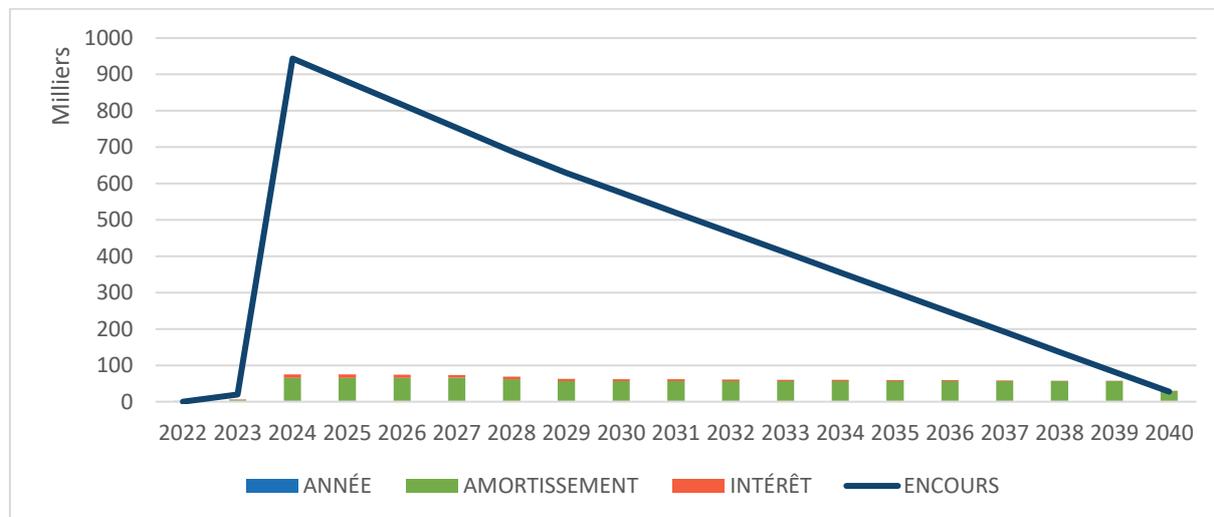
- Capital Restant dû au 01/01/2024 = **943 767,85 €**
- Annuité 2024 = 72 787 €
- *Capital : 63 176 € / Charges d'intérêt 9 611 €*

Capacité de désendettement au 31/12/2024 = **12,8 ans****Année 2025 :**Nombre d'emprunts au 1<sup>er</sup> janvier : 3

- Capital Restant dû au 01/01/2025 = **880 591 €**
- Annuité 2025 = 72 706 €
- *Capital : 63 482 € / Charges d'intérêt : 9 224 €*

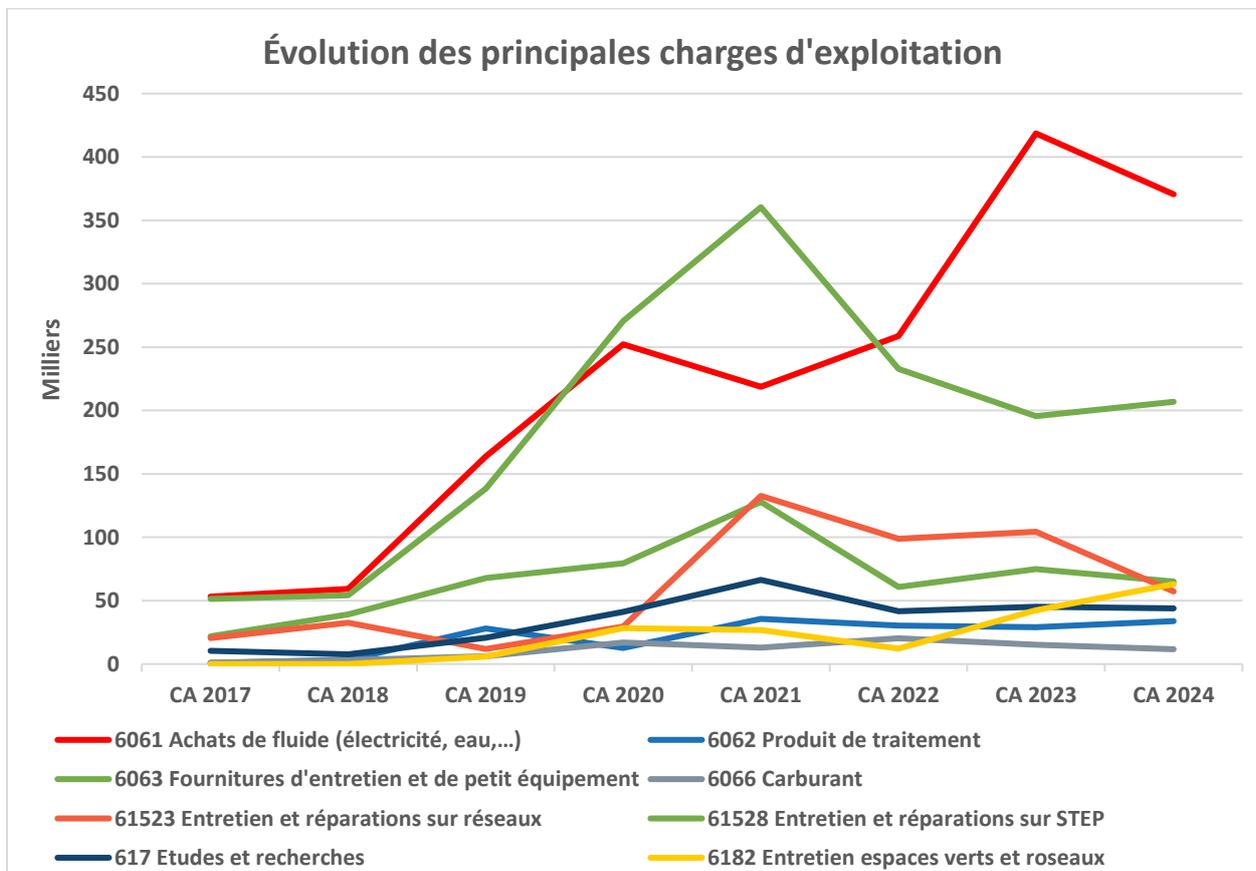
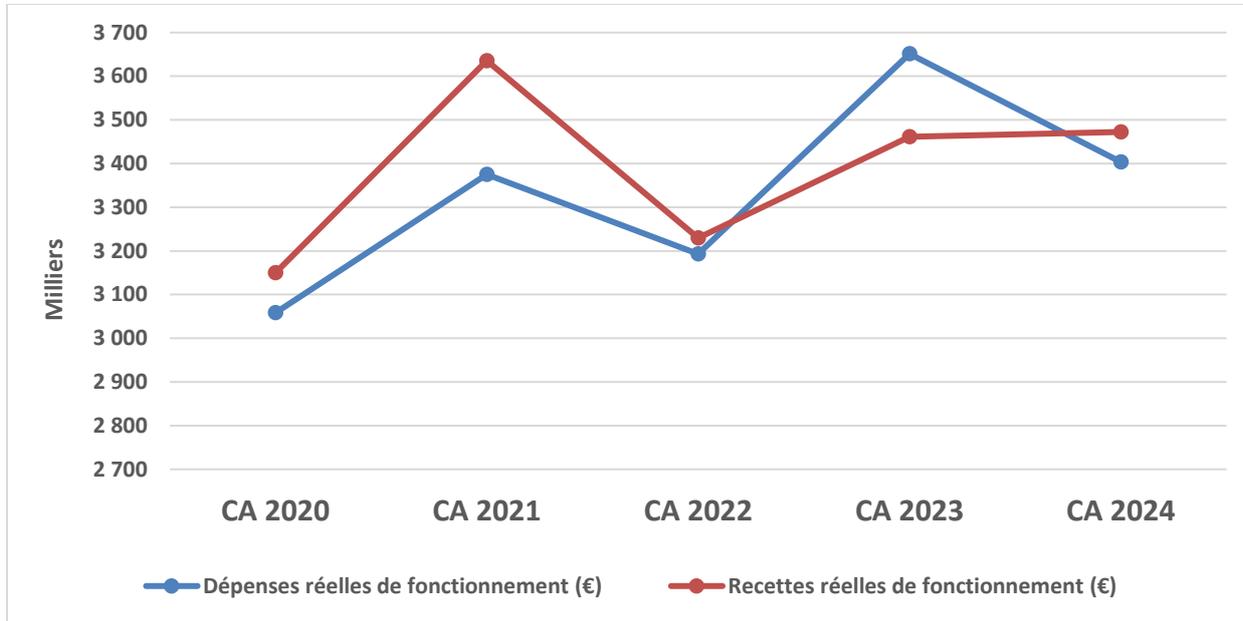
Dernière échéance d'emprunt = 2040

## 6.3 ÉVOLUTION DES ANNUITÉS ET DE L'ENCOURS DE LA DETTE (€)



Augmentation des annuités de la dette (Amortissements et intérêts) en 2024 suite à la récupération de l'emprunt du bâtiment de Casteljaloux.

## 6.4 ÉVOLUTION DES DÉPENSES ET DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT



## 6.5 ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Contrôle des charges à caractère général :
  - L'augmentation des charges à caractère général liée à l'inflation
  - Coût du marché pour l'entretien des espaces verts
  - Prévision d'une nouvelle baisse (entre 5 et 10 %) du coût de l'électricité après une très forte augmentation en 2023 (+ 62 %)
- Evolution des mouvements Inter Budgets (MIB)
- Augmentation de la RMDP (suite à l'évolution des tarifs 2025)
- Augmentation des charges financières (intérêts) suite à la récupération de l'emprunt du bâtiment de Casteljaloux en 2024
- Réforme des redevances de l'Agence de l'eau : la redevance pour modernisation des réseaux est substituée par la redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectifs

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- Augmentation de la redevance assainissement collectif (suite à l'évolution des tarifs 2025)
- Réalisation de travaux de branchements
- Réforme des redevances de l'Agence de l'eau : la redevance pour modernisation des réseaux est substituée par la redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectifs

.....

### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

- Charges financières (capital) liées à l'emprunt du bâtiment de Casteljaloux
- Renouvellement de certaines installations dans les ouvrages (Automate Step de Barbaste, armoires électriques, pompes, rampes aération Step de Nérac, préleveur d'échantillons, compresseur d'air, ...)
- Prévisions pour imprévus et risques de casses liées à l'exploitation des ouvrages

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

- Aucun emprunt prévu en 2025
- Affectation d'une partie du résultat 2024

## 7. BUDGET ASSAINISEMENT NON COLLECTIF

L'Assainissement Non Collectif (ANC) concerne les installations individuelles de traitement des eaux domestiques.

Les principales charges de ce budget concernent : le contrôle des systèmes d'assainissement, le MIB, les charges de matériels et de fournitures.

Il est financé principalement par la redevance d'assainissement non collectif et les contrôles effectués lors des ventes des habitations et des constructions nouvelles.

### 7.1 RÉSULTATS DE CLÔTURE 2024 (€)

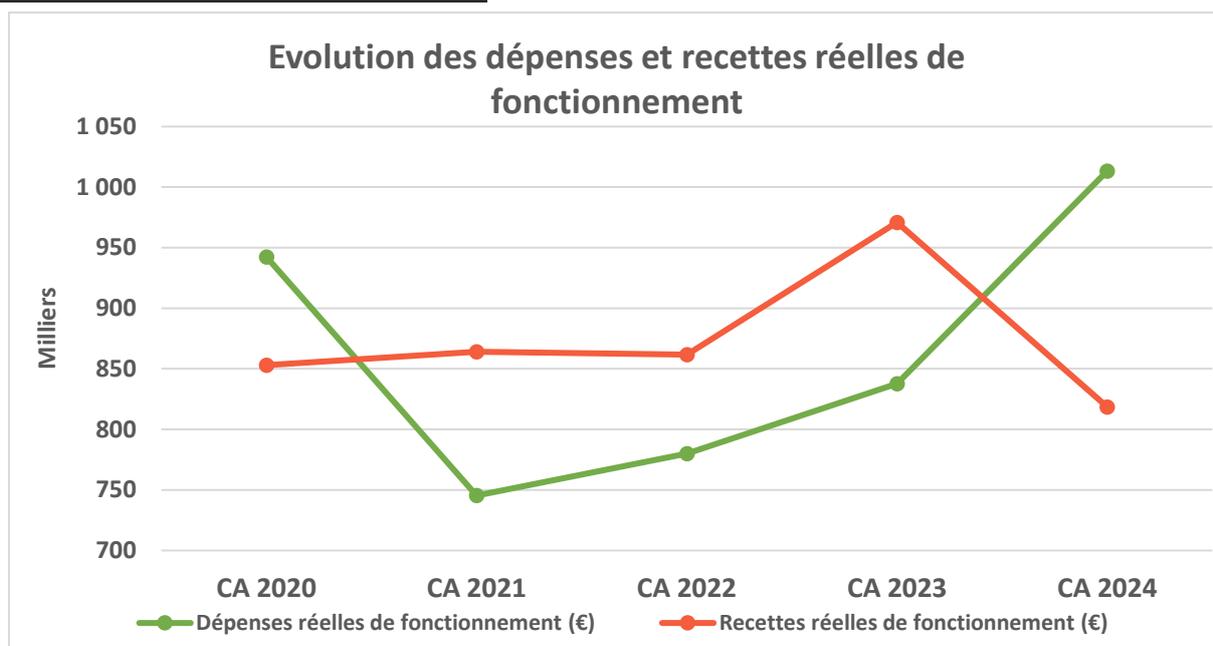
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	Budget 2024	Réalisé 2024 *	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture
<b>DEPENSES</b>	2 997 504	1 015 645,83		2 079 850,60
<b>RECETTES</b>	2 997 504	818 592,25	2 276 904,18	
<b>Résultats :</b>		-197 053,58	2 276 904,18	

SECTION D'INVESTISSEMENT					
	Budget 2024	Réalisé 2024 *	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture	Restes à réaliser 2024 (RAR)
<b>DEPENSES</b>	133 607	22 310,20		111 296,90	0
<b>RECETTES</b>	133 607	2 422,00	131 185,10		0
<b>Résultats :</b>		-19 888,20	131 185,10		0

\* Résultats provisoires

Résultat global de clôture 2024 avant reprise des résultats 2023 : - 216 941,78 €

Résultat global de clôture 2024 avec reprise des résultats 2023 : 2 191 147,50 €



## 7.2 ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Maîtrise des charges à caractère général :
  - Augmentation du Mouvement Inter Budget (MIB)
  - Achat de fournitures, carburant, maintenances diverses, ...
  - Marché pour le contrôle de l'ANC lors des ventes et sur le contrôle du bon fonctionnement en cours et nouveau marché qui démarrera en 2025 sur deux autres territoires (Nord de Marmande, secteur de la régie)
- Aucune charge financière

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- Stabilité de la redevance d'assainissement non collectif et des contrôles des assainissements pour les ventes et les constructions neuves
- Excédent de fonctionnement reporté (2 079 850 €)

### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

- Acquisition d'outillages divers
- Achat de matériel de bureau et de matériel informatique
- Renouvellement de 2 véhicules

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

/

## 8. BUDGET SOLIDARITE INTERNATIONALE

L'objectif de ce budget est de venir en aide aux pays du Sud dans leurs problématiques d'adduction d'eau potable et d'assainissement.

Pour alimenter le fonds de solidarité, le montant annuel des participations a été fixé à 0,0015 € par m<sup>3</sup> d'eau potable facturé.

Financement : Participation des collectivités adhérentes (EAU47 & SI de La Lémance).

### 8.1 RÉSULTAT DE CLÔTURE 2024 (€)

	SECTION DE FONCTIONNEMENT			Résultats de clôture
	Budget 2024	Réalisé 2024	Résultats reportés N-1	
<b>DEPENSES</b>	140 697	20 158,00		120 507,04
<b>RECETTES</b>	140 697	17 967,50	122 697,54	
<b>Résultats :</b>		<b>-2 190,50</b>	<b>122 697,54</b>	

Résultat global de clôture 2024 avant reprise des résultats 2023 : - 2 190,50€

Résultat global de clôture 2024 avec reprise des résultats 2023 : 120 507,04 €

Le budget solidarité est intégré au budget principal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.